

J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie.
Tout menace de ruine un jeune homme : l'amour, les idées, la perte de sa famille,
l'entrée parmi les grandes personnes. Il est dur à apprendre sa partie dans le monde.

Paul NIZAN (*Aden Arabie*, 1931)

INTRODUCTION	p. 5
LES ASPIRATIONS DES JEUNES	p. 11
A/- L'EDUCATION	p. 13
1. L'EDUCATION ET LA CONSULTATION NATIONALE	p. 14
2. LES ASPIRATIONS	p. 16
2.1. L'ACCES AUX ETUDES	p. 17
a- Le Lycée	p. 17
b- L'Université	p. 18
2.2. L'ACCES AUX DIPLOMES	p. 21
a- Les examens	p. 21
b- Les diplômés	p. 23
2.3. LES MOYENS DE L'EGALITE	p. 25
a- Des moyens pour l'école	p. 25
b- Assurer l'égalité	p. 29
c- Réformer l'éducation	p. 32
2.4. LA PARTICIPATION A L'ECOLE	p. 35
a- La démocratie au lycée	p. 35
b- La démocratie à l'université	p. 38
2.5. DES SOLUTIONS MIRACLES ?	p. 42
a- L'autonomie	p. 42
b- La régionalisation	p. 43
c- Le lien éducation - emploi	p. 44
B/- L'EMPLOI	p. 46
1. L'EMPLOI ET LA CONSULTATION NATIONALE	p. 47
2. LA SITUATION DE L'EMPLOI	p. 49
3. LES MESURES ACTUELLES	p. 51
4. LES ASPIRATIONS	p. 54
4.1. L'INSERTION PROFESSIONNELLE	p. 55
4.2. LE DROIT AU TRAVAIL	p. 59
4.3. LA NON-PRECARITE DE L'EMPLOI	p. 61
4.4. LA CREATION D'EMPLOIS	p. 64

<i>CI-</i> LE STATUT SOCIAL DU JEUNE	p. 67
1. UN NOUVEAU STATUT SOCIAL	p. 67
2. L'ACCES AU LOGEMENT	p. 73
3. L'ACCES AUX TRANSPORTS	p. 76
4. L'ACCES A LA CULTURE	p. 77
5. L'ACCES A LA SANTE	p. 78
6. TRANSFORMER LE SERVICE NATIONAL	p. 82
7. UNE GENERATION SOCIALE	p. 84
7.1 UNE GENERATION PRETE A S'ENGAGER	p. 84
7.2 UNE GENERATION PRETE A S'INVESTIR	p. 86
CONCLUSION	p. 89
ANNEXE	p. 93
<i>LES 29 PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT ENFAVEUR DES JEUNES</i>	<i>p. 94</i>

INTRODUCTION

INTRODUCTION

"J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie", écrit Paul Nizan, en 1931, en ouverture de son livre Aden Arabie.

Cette phrase prend toute son actualité en 1995.

Avoir vingt ans aujourd'hui, c'est souvent avoir un avenir professionnel incertain - dans une société où l'insertion se fait par le travail - , c'est aussi vivre avec la peur du SIDA, c'est encore, pour beaucoup, éprouver un malaise, une angoisse, basés sur l'absence de perspectives favorables, comme si les jeux étaient pratiquement faits.

L'analyse des mouvements sociaux, qui ont traversé la jeunesse depuis les années 60, montre bien que la jeunesse a changé, que ses aspirations ne sont plus les mêmes.

En 1968, les jeunes se révoltent contre la société : ils veulent transformer l'ordre établi et changer la société de consommation.

Depuis les années de crise et de chômage massif, les jeunes aspirent, au contraire, à faire partie de cette société de consommation.

Ils réclament une place au sein de cette société, au même titre que les générations précédentes.

Cette aspiration se retrouve :

- dans le mouvement étudiant-lycéen de Novembre-Décembre 1986, contre la sélection à l'université ;
- dans le mouvement lycéen de Novembre 1990, pour de meilleures conditions d'étude ;
- dans les émeutes en banlieue, apparues en 1990, qui révèlent le désir d'intégration dans la société de consommation ;
- enfin, dans le mouvement contre le CIP de Mars 1994, pour un emploi décent pour tous les jeunes.

Les "**jeunes**" représentent la catégorie sociale qui inclut tous ceux qui sont sortis de l'enfance sans pour autant faire partie intégrante du monde des adultes. Le moment du passage à la vie adulte est devenu incertain, dans nos sociétés.

Etant donné l'importance sociale de l'activité professionnelle, l'insertion dans l'univers professionnel est un élément fondamental, à la fois psychologiquement et socialement, du passage à l'état adulte.

Les jeunes sont âgés de **15 à 25 ans**. On y trouve, dans la France de 1995, des garçons et filles scolarisés (collégiens, lycéens et étudiants), apprentis, demandeurs d'emploi et exerçant un métier.

Conformément à la mission qui m'a été confiée par FORCE OUVRIERE, le présent rapport expose mes conclusions sur les **aspirations de la jeunesse française en 1995**.

J'ai pris connaissance des Rapports du Comité pour la Consultation Nationale des Jeunes au Premier ministre et j'ai cherché à apprécier, à travers les réponses au questionnaire, les revendications, les idées et les propositions destinées à améliorer la situation des jeunes.

Mais, la **Consultation Nationale des jeunes** (questionnaires, courriers, rencontres locales et auditions de personnalités) ne peut prétendre avoir touché l'ensemble de la population concernée.

Ainsi, un grand nombre de jeunes (habitants de banlieues difficiles, jeunes délinquants et détenus, jeunes handicapés, appelés du Service National, SDF...), absents ou moins disponibles, du fait de leurs difficultés quotidiennes, ainsi que des représentants d'associations ou d'organismes représentatifs de la jeunesse, méfiants ou défiants quant à l'objet même de la consultation, ne se sont pas exprimés.

Or, c'est dans cette population que l'on peut appréhender l'importance du malaise de la jeunesse, empreint parfois de désespoir et de violence.

C'est pourquoi, les réponses au questionnaire telles que :

- 91% se sentent à l'aise dans leur famille ;
- 83% se sentent bien dans leur peau ;
- 83 % se sentent bien à l'école ou à l'université ;
- 84 % se plaisent dans l'endroit où ils habitent.

... ne signifient pas que tout aille bien pour tout le monde. Loin s'en faut.

La jeunesse se sent menacée. Les jeunes ont l'impression d'un avenir plus sombre que celui de leurs parents au même âge.

Dans cette période d'incertitude, **l'angoisse face à l'avenir** s'étend progressivement des jeunes non qualifiés et marginalisés - qui regroupent tous les handicaps - aux jeunes diplômés - dont on considère qu'ils réunissent les meilleures chances d'intégration dans la vie sociale. Elle ne doit pas tenir lieu de sentiment dominant. Il faut, au contraire, dans la situation de crise actuelle, que jeunes et moins jeunes, unis solidairement dans des mêmes attentes, exigent une société française sans marginalisation et sans exclusion, qui prenne en compte leurs aspirations légitimes.

C'est pourquoi, outre de fréquentes rencontres avec de nombreux jeunes (lycéens, étudiants, banlieusards...), j'ai également utilisé des documents publiés par les organismes tels que l'INSEE, le CREDOC...(données démographiques, statistiques, états...), des articles parus dans la presse, et, surtout, un certain nombre de documents, non publiés, émis par diverses organisations de jeunesse, notamment celles réunies dans le "*Collectif Jeunes*" (*Ecolo-J* ; FIDL ; JCR/RED ; MJRG; MJS ; SOS Racisme ; UNEF ID; UNL).

Là réside l'originalité et le parti pris de ce rapport.

Car les jeunes veulent être davantage écoutés, surtout au travers de leurs organisations les plus représentatives.

Malgré leurs inquiétudes et le regard sévère qu'ils portent sur l'école, sur le monde de l'entreprise et sur le monde politique, les jeunes veulent réussir le passage dans le monde des adultes, en s'engageant et en s'insérant dans une société qui prenne en compte leurs **aspirations**.

LES ASPIRATIONS DES JEUNES

LES ASPIRATIONS DES JEUNES

Quand ils ont la parole, ce qui n'arrive pas assez souvent et pas de la manière souhaitée (pas d' *"états-généraux de la jeunesse"*, par exemple), les jeunes Français s'expriment.

Cela est arrivé, avec éclat, dans la rue : notamment, en 1990, lors des manifestations des lycéens et plus récemment, en mars 1994, lors des manifestations anti-CIP.

La Consultation nationale de l'été 1994, organisée après ces dernières manifestations, leur a également permis de s'exprimer.

Nous nous sommes donc intéressés, à travers leurs réponses, rapportées dans des documents écrits ou exprimées dans des cadres moins connus (associations et organismes de jeunes), à leurs revendications, leurs idées et leurs propositions.

Il faut noter que ces aspirations concernent en priorité l'emploi. On peut pratiquement dire qu'il y a l'emploi... et le reste. L'éducation elle-même, dans cette optique, devient fondamentale, dans la mesure où la formation est au centre de l'intégration des jeunes au marché du travail.

Cependant, par souci de clarté, nous proposons de traiter les différents domaines concernés de leurs aspirations profondes, dans l'ordre suivant :

- **l'éducation,**
- **l'emploi,**
- enfin, le **statut social du jeune** (nouveau statut, accès au logement, accès aux transports, accès à la culture et au sport, accès à la santé, transformation du Service National, engagement social).

A/- L'EDUCATION

A/- L'EDUCATION

1. L'EDUCATION ET LA CONSULTATION GENERALE

L'amélioration du système éducatif est une revendication prioritaire, même si 73% des jeunes ayant répondu au questionnaire estiment se sentir bien à l'école ou à l'université.

En fait, les jeunes aspirent à une **nouvelle organisation de la vie scolaire**, qui prendrait en compte les souhaits suivants :

- **aménager l'emploi du temps scolaire** à l'échelle de la journée (acquisition de connaissances théoriques le matin, activités sportives et d'ouverture à la vie l'après-midi);
- **mettre à disposition les locaux scolaires aux élèves en dehors des heures de classe** ;
- prendre en charge des **responsabilités dans le fonctionnement quotidien de l'établissement** (renforcement du rôle des délégués de classe, participation à la gestion des activités de loisir dans l'école telles que vidéothèque, cafétéria...);
- **élargir le champ des enseignements** dispensés (sensibilisation à la protection de l'environnement, introduction aux problèmes de l'action humanitaire...);
- assurer une **meilleure formation pédagogique et psychologique de l'enseignant** ;
- généraliser les formules de soutien scolaire faisant appel à des étudiants et/ou à des bénévoles;
- préserver des lieux et des temps de rencontre, permettant le **dialogue** entre enseignants, médecins, psychologues, parents et élèves, notamment pour la gestion des situations difficiles...;
- **réduire la violence et l'insécurité** à l'école et aux abords des établissements;
- **aider correctement les jeunes en situation d'exclusion scolaire**, par une pédagogie raccourcie et plus souple, permettant d'acquérir les connaissances indispensables à leur insertion sociale et professionnelle ;
- **faciliter l'orientation dans les études** (centres d'information et d'orientation) ;
- **développer les formations pratiques** (stages, contact avec les entreprises, apprentissage, gestion de la vie quotidienne...).

Elargissons la réflexion et voyons comment ces souhaits, qui ne sont pas nouveaux, peuvent s'exprimer, être argumentés et présentés avec des propositions.

2. LES ASPIRATIONS

Depuis des années, on explique aux jeunes qu'ils doivent suivre des études de plus en plus longues, que c'est leur seule chance de réussite.

Les années 1980 resteront comme celles de la massification de l'éducation. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Éducation Nationale, fixe l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Cet objectif sera repris dans la loi d'orientation initiée par Lionel Jospin en 1989.

Les jeunes ont intégré eux-mêmes cette massification de l'enseignement. L'aspiration première des jeunes est donc celle de **l'accès aux études**, vécu comme l'unique moyen d'espérer s'en sortir.

2.1. L'ACCES AUX ETUDES

a. Le Lycée

Pouvoir accéder au système scolaire et, si possible, à ses filières les plus prestigieuses, est un souhait partagé par la majorité des jeunes.

La question de l'entrée au lycée et de la **poursuite des études au-delà** de la limite légale apparaît donc comme une question centrale.

Bien plus que de revenir sur la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (avec par exemple, l'instauration du **préapprentissage** à 14 ans), il **faudrait songer à rallonger la limite de l'obligation scolaire.**

Rendre l'école obligatoire **jusqu'à 18 ans** irait dans le sens des aspirations des jeunes.

On a vu que la **massification de l'éducation** était acquise ; personne ne pourra plus revenir en arrière. On ne pourra plus empêcher des jeunes d'accéder aux études ou de les poursuivre. Du moins, la scolarité est-elle obligatoire jusqu'à 16 ans et le redoublement est également un droit reconnu à tous les élèves. Pourtant, certains chefs d'établissement prétextent du manque de places pour refuser de réinscrire dans leurs établissements certains de leurs anciens élèves redoublants.

C'est ainsi qu'à chaque rentrée scolaire se pose le problème des *"sans-bahuts"*, ces lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études, même s'ils ont dépassé l'âge légal. Faire entrer dans la pratique le droit au redoublement et à la poursuite des études dans la filière de son choix correspond également à une demande des jeunes.

Accéder au collège puis au lycée, quelle que soit la filière choisie, est donc une aspiration légitime des jeunes et une nécessité pour toute la société, reconnue comme telle.

Certains nostalgiques de l'école élitiste des "*blouses grises*" essaient de montrer que la massification est synonyme d'une baisse de niveau, mais la réalité démontre le contraire. Le savoir n'est plus réservé à une élite et la masse des jeunes est mieux instruite et mieux formée que ses prédécesseurs.

b- L'Université

Après le lycée, la poursuite des études passe, dans la majorité des cas, par l'entrée à l'université. Avec un objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac et une réalité de plus de 50 %, on est passé d'un lycée pour tous à l'idée d'une université pour tous.

La **démocratisation de l'enseignement supérieur** est, là aussi, une idée qui a fait son chemin et qui est maintenant acquise à la plupart.

Si certains gouvernements avaient tenté de s'opposer à cette université de masse (Loi Faure après 1968, réforme Saunier-Seitè en 1976 et Loi Devaquet en 1986), l'idée est maintenant acquise que l'université est le débouché naturel et logique des lycéens désireux de poursuivre leurs études.

L'idée d'instaurer une sélection à l'entrée de l'université et donc d'empêcher les titulaires du baccalauréat de continuer leur scolarité est, semble-t-il, une idée dépassée.

L'accès aux études supérieures est une aspiration légitime des jeunes. Il est reconnu par la Loi Savary de 1984. Le libre accès, pour tout titulaire du baccalauréat, au DEUG de son choix est inscrit dans son article 14. Elle reconnaît également pour tout titulaire d'un DEUG la liberté de s'inscrire dans la licence qui prolonge son premier cycle.

Malgré cette reconnaissance légale, l'accès aux études supérieures n'est pas si facile et **des barrières existent encore**.

Avant même l'inscription à l'université, l'absence d'information sur les filières, l'organisation de l'enseignement, constituent un obstacle à la poursuite des études et explique, pour partie, l'échec et les demandes de réorientation en cours de DEUG.

Comment demander à des lycéens de s'inscrire en droit, en sociologie, en psychologie alors qu'ils ne connaissent aucune de ces matières ?

L'information au lycée sur les filières dispensées à l'université pourrait être une solution à ce problème et rendre ainsi l'accès aux études supérieures plus démocratique dans les faits.

L'inscription dans certains secteurs n'est pas libre, elle se fait sur dossier, comme dans les secteurs professionnalisés (IUT, BTS par exemple). L'inscription à l'université des titulaires d'un baccalauréat antérieur est, dans certains cas, très difficile.

Enfin, le manque de places dans certaines universités constitue une entrave à l'accès aux études supérieures, puisqu'il rend impossible certains choix. C'est surtout vrai pour les universités parisiennes, où ce problème se combine à un système d'inscription par minitel (RAVEL) qui provoque de nombreux problèmes.

Pour répondre à cette aspiration des jeunes à poursuivre des études, il conviendrait de rappeler les termes de la loi Savary et de l'appliquer.

Ainsi, tous les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme correspondant pourraient s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Il conviendrait aussi d'informer les lycéens sur les formations dispensées à l'université, pour qu'ils puissent choisir en connaissance de cause.

Les universités devraient avoir l'obligation et les moyens nécessaires pour répondre à toutes les demandes émanant de leur secteur géographique, puisque telle est la règle de la sectorisation.

Toutes les universités devraient se plier à un tel cadre juridique, sans dérogation possible. Ainsi, l'accès aux études serait reconnu pour tous et le droit aux études serait appliqué.

On a vu que la massification de l'enseignement secondaire et supérieur correspondait à une idée acquise.

Le débat sur la sélection à l'entrée du lycée ou de l'université semblait tranché. Tout le monde semble avoir accepté l'idée que la masse des jeunes poursuivraient des études à l'université.

Mais, malgré ce consensus apparent, la question scolaire est encore une question clivante.

Si presque tous acceptent que les jeunes entrent au lycée, puis à l'université, tous ne souhaitent pas que le lycée et l'université de masse soient le lieu d'excellence du plus grand nombre.

Plutôt que de s'attaquer frontalement à cette école de masse, on la laisse pourrir, on ne lui donne pas les moyens d'assurer sa mission éducatrice et on sélectionne peu à peu les étudiants.

La question n'est plus alors celle de l'accès au lycée et à l'université, mais, une fois qu'on y est, celle des **moyens** qu'on lui donne et celle, plus générale, de l'accès aux diplômes.

2.2- L'ACCES AUX DIPLOMES

Les premiers diplômes obtenus ont une importance particulière. En effet, ils sont le premier contact avec un système d'examen. Ils peuvent constituer une porte de sortie du système scolaire et ils constitueront la force d'échange du jeune. Les jeunes ont intégré le fait que les diplômes étaient, plus que tout, leur moyen d'obtenir un emploi.

a . Les examens

Lorsqu'arrive la période de l'examen, l'élève a l'impression de vivre la période la pire de toute l'année. En quelques semaines, ou en quelques jours, il doit réviser ou apprendre le programme de toute l'année. Il découvre, seul, une part importante du programme qui n'a pu être achevé pendant l'année scolaire. Il n'a pas réellement le temps d'approfondir son programme, et il entre dans la période *du "bachotage"*. La sanction d'un examen est telle, qu'il a parfois l'impression de jouer sa vie en quelques épreuves, lorsque le redoublement est impossible.

Quel que soit l'examen passé, il doit y avoir des règles communes qui permettent une plus grande égalité et une plus grande justice.

Tous les candidats doivent pouvoir bénéficier d'une double correction, seule garantie contre l'arbitraire d'un correcteur.

Pour que l'année scolaire ne se joue pas en quelques épreuves, une part de contrôle continu doit être introduite au baccalauréat notamment, pour tenir compte du travail effectué au cours de l'année scolaire.

Une session de rattrapage, en cas de maladie ou d'empêchement grave, doit être prévue. Là encore, l'examen doit devenir une juste sanction du travail accompli, mais ne doit pas être un couperet qui s'abat sur les candidats.

L'anonymat des copies et la possibilité d'accéder à ses copies, d'avoir une motivation écrite de sa note et de faire appel doivent être respectés pour tous les élèves.

Les **conditions d'examen à l'université** sont particulières et méritent donc des règles singulières. Là aussi, l'aspiration des jeunes à une plus grande justice et à une plus grande égalité doit se retrouver dans l'accès aux diplômes et donc dans ses conditions d'obtention.

Tous les étudiants doivent pouvoir choisir entre un système de contrôle continu et un système d'examen final. Or, dans le système admissibilité / admission, on ne peut choisir puisque seules les matières d'admissibilité font l'objet de travaux dirigés et donc de contrôle continu.

Les sujets d'examen doivent être choisis dans le programme étudié en contrôle continu, puisque l'examen doit sanctionner le travail accompli dans l'année.

Les étudiants doivent avoir le droit à deux sessions d'examen, à au moins deux mois d'intervalle.

Les notes supérieures à la moyenne devraient pouvoir être conservées, en cas de redoublement. De même qu'il devrait y avoir un système de compensation de note au sein des modules, pour que le travail accompli dans l'année dans certaines matières soit utile.

Dans la même logique, le passage conditionnel de DEUG en licence et de licence en maîtrise, en fonction du nombre d'UV obtenus, devrait être garanti pour tous les étudiants.

b. Les diplômes

Ils doivent être reconnus par tous et avoir la même valeur, quel que soit le lieu où on les a passés. Un baccalauréat à Louis-le-Grand ou à Bondy doit avoir la même valeur; une licence à la Sorbonne ou à Villetaneuse aussi. C'est pourquoi, nous proposons que le lieu de passage des examens ne soit pas inscrit sur les diplômes.

Le parcours scolaire de l'élève peut être sinueux, il peut changer d'établissement scolaire, changer de filière et se réorienter en cours de formation.

Et son parcours ne doit pas en subir les conséquences. Pour cela, il faudrait **multiplier les passerelles** entre les filières et les enseignements, qu'ils soient techniques ou généraux, et instaurer une grille d'équivalence des diplômes. L'orientation des élèves doit correspondre à un choix ; elle ne doit pas être subie. Mais, pour que ces paroles deviennent réalité, il ne doit plus exister des *"voies de garage"*, d'où l'on ne peut plus s'échapper. Tous les élèves devraient pouvoir construire leur orientation, même si pour certains elle est compliquée. Après un BEP, on devrait automatiquement pouvoir réintégrer le lycée en classe de première, par exemple.

Les jeunes aspirent à faire de plus en plus d'études, du moins quand ils en ont les moyens. Ils ont intégré, on l'a déjà vu, le fait qu'elles constituaient la seule chance de réussite, même si elle était mince. **L'accès aux diplômes supérieurs** constitue donc une étape essentielle. Si l'idée de la sélection à l'entrée du lycée ou de l'université a été abandonnée par la plupart, la logique de la massification de l'enseignement étant intégrée, les barrières au passage à l'année supérieure demeurent.

Le niveau de référence des diplômes change. Le baccalauréat, même s'il reste le premier grade universitaire, a perdu son prestige ; rares sont les étudiants qui s'arrêtent à ce niveau. Peu à peu, le niveau de la licence (Bac+3) devient le niveau de référence. C'est le niveau de référence à l'échelle européenne et c'est le niveau minimum d'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique.

Mais, il faut mener la réflexion plus loin. Les troisièmes cycles (DEA et DESS) étaient jusqu'à présent des diplômes réservés à une élite, le nombre de places étant restreint et l'entrée se faisait sur dossiers ou examens. L'aspiration à plus d'études est en train de les transformer. Il faut développer ces troisièmes cycles, pour que tout titulaire d'une maîtrise ait le droit de poursuivre ses études.

Cette aspiration à des études plus longues se retrouve dans l'échec de la logique de sortie le plus vite possible du système éducatif.

Les gouvernements successifs ont essayé d'organiser la sortie la plus rapide possible du système universitaire.

Ils ont créé des **filières professionnalisées**, sans lien entre elles et sans lien avec l'enseignement dispensé à l'université.

Ils faisaient le pari que des filières courtes et professionnalisées seraient un moyen d'entrer rapidement dans la vie active.

Mais, en période de chômage massif, l'enseignement professionnalisé (DUT, BTS, DEUST, IUP, NFI, IUT ...) constitue plutôt un tunnel et les étudiants essaient de poursuivre leurs études après l'obtention de leurs diplômes.

Là aussi, la multiplication des passerelles et la reconnaissance des diplômes sont primordiales.

Pour que l'accès aux études et aux diplômes soit reconnu, il faut que l'école ait les moyens de fonctionner, qu'elle dispense la même formation partout et que des réformes pédagogiques soient amorcées. L'école doit mieux prendre en compte les aspirations des jeunes.

2.3. LES MOYENS DE L'EGALITE

a- Des moyens pour l'école

Des moyens supplémentaires

L'école a besoin de **moyens supplémentaires**, pour assurer sa mission éducatrice pour le plus grand nombre. Tout le monde s'accorde à dire qu'il manque des professeurs, des infirmières, des assistantes sociales, des surveillants et des personnels IATOSS, à tous les niveaux, du collège à l'université. Tout le monde s'accorde également à dire que les conditions d'étude dans de nombreux établissements deviennent dangereuses.

Pour améliorer le système scolaire en France, qui correspond à une revendication des jeunes, il faut débloquer de l'argent.

Pour l'université, par exemple, il manque 3 000 postes d'enseignants (il en manque déjà 1582 dans le budget 1994 par rapport aux contrats de plan), il manque 2 000 postes d'IATOSS, il faut construire de nouveaux locaux universitaires, il manque 340 millions de francs pour que le budget corresponde à une augmentation de 6% (c'est-à-dire à l'inflation et à l'accroissement du nombre d'étudiants).

Dans les lycées, il manque des infirmières, des bibliothécaires, des assistantes sociales...

De nouvelles sources de financement

Trouver des moyens supplémentaires pour l'école nécessite de réfléchir à de **nouvelles sources de financement**.

On pourrait, par exemple, penser que les collectivités territoriales et les entreprises, qui bénéficient d'une main d'oeuvre formée, participent au financement de l'école. Pour que l'égalité entre tous les établissements soit respectée et que les bailleurs n'aient pas de droit de regard sur l'enseignement dispensé, il faudrait procéder à une collecte unique.

Les fonds seraient alors répartis en fonction des besoins. Il faudrait alors définir des critères d'attribution (nombre d'élèves, nombre de professeurs, description des locaux, personnel d'encadrement ...).

Une loi de programmation

A chaque rentrée scolaire se pose la question de crédits d'urgence supplémentaires. Plutôt que d'attendre des mouvements sociaux à la rentrée, des revendications des syndicats et de répondre dans l'urgence, il faudrait planifier les besoins, répartir les crédits et définir une politique éducative. Seule une **loi de programmation** budgétaire sur plusieurs années est à même de remplir ces objectifs et d'améliorer le système éducatif.

La France figure parmi les pays développés consacrant le moins d'argent à l'éducation. Ainsi, quand la France dépense 1 franc par élève dans le secondaire, l'Allemagne et la Suède dépensent 1,30 F. L'effort public en faveur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur atteint 3,2 % des richesses produites en France. Certains syndicats souhaiteraient que cette part passe à 5 %.

Des moyens pour quoi faire ?

Améliorer les conditions d'étude

On ne peut prétendre être un **lycée de qualité pour tous**, ce qui semble être une aspiration légitime des jeunes, quand les lycéens sont 35 par classe, quand des professeurs ne sont pas nommés ou pas remplacés, quand il n'y a pas de bibliothèque, quand le poste d'infirmière n'est pas pourvu ou quand elle n'est là que quelques heures par semaine ... On choisit rarement le moment où l'on tombe malade, ou celui où l'on a besoin d'une assistante sociale. Pourtant dans certains lycées, ces services ne fonctionnent qu'à heures fixes.

De même, quelquefois, il manque des chaises et des tables pour assister à des cours, les laboratoires de physiques sont sous-équipés ou inexistantes. Les lycéens doivent parfois payer pour avoir le matériel nécessaire à leurs cours de sciences, tel est le cas au lycée Auguste Renoir à Asnières.

La situation matérielle de certaines universités n'est guère plus enviable. Il faut souvent arriver longtemps en avance pour avoir une chaise pour suivre un cours ou des travaux-dirigés (TD). Le manque de locaux est un problème crucial à l'université.

Les conditions d'étude de certains établissements sont tellement dégradées, qu'ils en deviennent dangereux. La commission Schléret l'a démontré dans son rapport remis en 1994. De nombreux établissements scolaires sont dangereux. Il existe encore de nombreux lycées de type Pailleron, de nombreux lycées continuent à fonctionner malgré des avis négatifs des commissions de sécurité.

Pouvoir étudier dans des établissements sûrs, où leur vie n'est pas en danger, est pourtant une aspiration légitime des jeunes.

Développer l'encadrement pédagogique

La présence en nombre suffisant et la qualité des adultes qui travaillent au sein de l'établissement scolaire sont très importantes.

La formation pédagogique des professeurs est un élément essentiel. En effet, ils ne sont pas là uniquement pour transmettre un savoir ; ils sont là pour apprendre à apprendre. La pédagogie est importante, puisqu'on n'enseigne plus aujourd'hui comme il y a 20 ans, et on n'enseigne pas de la même façon en ZEP ou dans le Quartier latin.

Le taux d'encadrement doit être revu. 25 élèves par classe dans les lycées et 25 par TD à l'université permettraient de mieux approfondir les programmes et donc de mieux réussir. Le développement de cours en petit groupes, la multiplication des exposés et des travaux de recherche personnels ou en groupes permettraient, là encore, de mieux réussir sa scolarité.

L'encadrement pédagogique des établissements scolaires en infirmières, assistantes sociales, conseillers d'orientation, personnels IATOSS et en surveillants devrait être plus fourni, pour que ces établissements fonctionnent mieux. La présence de surveillants est un élément important, puisque le taux d'encadrement pédagogique est la seule réponse à l'insécurité qui règne dans certains établissements. Ce désir d'une plus grande sécurité au sein de l'école correspond à un souhait des jeunes.

b- Assurer l'égalité

L'aspiration à une plus grande égalité entre tous les jeunes, quel que soit leur statut social et quelles que soient les études qu'ils suivent, est une aspiration essentielle des jeunes.

Elle passe parfois par des inégalités positives, qui consistent à aider ceux qui ont le moins.

Donner plus à ceux qui ont le moins

L'école doit corriger les inégalités, elle ne doit pas les reproduire. Pourtant, si le nombre d'étudiants augmente de plus en plus, la massification de l'enseignement supérieur ne correspond pas encore à l'arrivée des enfants des couches sociales défavorisées. Seulement 16% des étudiants sont enfants d'ouvriers et 12% enfants d'employés.

L'école doit donc pratiquer des discriminations positives et aider ceux qui ont le moins pour qu'ils rattrapent les autres. Les plus défavorisés doivent trouver au sein de l'école, gratuitement, ce que d'autres trouvent chez eux. Les établissements scolaires doivent rester ouverts le soir et pendant les vacances en dehors des heures de cours, pour que certains puissent y travailler. Ils doivent pouvoir bénéficier de cours de soutien scolaire gratuit. De nombreux étudiants sont disponibles pour fournir cette aide concrète.

Donner plus à ceux qui ont le moins, réduire les inégalités, tels étaient les principes qui ont conduit à créer les Zones d'Education Prioritaires (ZEP). Les établissements qui bénéficiaient de ce classement devaient bénéficier de moyens supplémentaires, d'effectifs réduits (*"pas plus de 25 élèves par classe"*, avait promis Lionel Jospin, après le mouvement lycéen de 1990).

Pourtant, malgré ces discriminations positives et ces bonnes intentions, la politique des ZEP n'a pas réussi : les professeurs qui y sont envoyés sont souvent très jeunes et ne pensent souvent qu'à être mutés ailleurs ; les familles les plus *"favorisées"* de ces quartiers sensibles usent de toutes les dérogations possibles pour mettre leurs enfants dans d'autres établissements, même s'ils sont loin, même s'ils sont privés.

Comment alors relancer la politique des ZEP et comment lutter, conformément aux souhaits des jeunes, contre l'école à deux vitesses et la constitution d'établissements *"ghettos"* ?

Donner plus de moyens aux établissements classés ZEP ne suffit pas.

L'hétérogénéité au sein des établissements doit être maintenue pour ne pas faire des ghettos : il faut donc *"retenir"* les plus favorisés. Il ne faut pas que seuls restent les plus défavorisés, ceux qui n'ont pas les moyens de partir. Le choix de rester dans la ZEP doit correspondre à un véritable choix, il ne doit pas être subi. C'est en faisant participer parents et enfants à la vie du quartier que nous réussirons à maintenir dans ces zones une hétérogénéité bénéfique. Pourquoi ne pas permettre aux *"grands frères"* et aux *"grandes soeurs"* de continuer leurs études supérieures dans le lycée du quartier, en ouvrant par exemple des BTS et des classes préparatoires, ce qui leur permettrait d'encadrer leurs cadets ? Les ZEP deviendraient ainsi des *"zones d'excellence pédagogiques"*. Il faut multiplier les expériences pédagogiques, employer les professeurs les mieux formés et les plus expérimentés dans les ZEP. Il faut aussi impliquer les habitants et demander aux élèves, aux professeurs, aux syndicalistes, mais aussi aux responsables des associations de quartiers et aux anciens élèves ce qu'ils en pensent.

Mais la relance de la politique des ZEP ne peut se faire en l'absence de politique de la ville. Ces deux politiques sont à repenser ensemble.

Assurer l'égalité entre les enseignements

Pour que tous les enseignements soient égaux et que l'orientation soit un acte volontaire et choisi, il **convient de revaloriser l'enseignement technique et professionnel.**

Il ne faut pas laisser se développer deux voies : une voie "*royale*" (l'enseignement général) et une voie "*de garage*" (l'enseignement technique et professionnel).

Pour cela, il est nécessaire de revoir les filières techniques, quitte à en supprimer certaines et à mieux les adapter. A quoi peut bien servir un CAP de chaudronnerie aujourd'hui ?

Il convient également d'adapter le matériel utilisé dans certaines filières ; les machines doivent être vérifiées et adaptées aux normes de sécurité. Pas plus dans ces filières que dans les autres, on ne doit transiger avec la sécurité des jeunes.

Développer et revaloriser l'enseignement technique, c'est aussi reconnaître la valeur de ces diplômes, mais aussi celle de leur formation pratique et de leurs stages par exemple. Ces derniers doivent correspondre à une convention de stage, être payés au SMIC horaire au minimum, et faire office d'expérience professionnelle, quand elle est exigée.

Il faut aussi multiplier les passerelles avec les autres formations et donc maintenir une part de culture générale, laquelle servira si le jeune est amené à changer de voie dans son cursus scolaire et sa vie professionnelle.

Une réflexion particulière est à mener au sujet des **formations technologiques universitaires**. L'idée de réunifier les IUT, DEUST, IUP, magistères ... en une formation unique technologique universitaire, allant de la première année à la recherche, est à poursuivre. Une grille d'équivalence devrait permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme technologique universitaire de poursuivre leurs études à l'université.

Il conviendrait aussi de **créer des licences et des maîtrises nouvelles**, pour permettre à des titulaires d'un DUT ou d'un BTS de poursuivre leurs études dans des matières qui ne sont pas enseignées à l'université, pour l'instant.

L'aspiration des jeunes à améliorer le système éducatif passe par l'obtention de moyens supplémentaires, garantissant l'égalité entre tous les établissements et entre toutes les formations. Mais elle passe également par des réformes pédagogiques importantes, qui transforment profondément le système scolaire.

c. Réformer l'éducation

Transformer le lycée

Des véritables réformes de structure du lycée sont demandées par les lycéens eux-mêmes, pour développer un vrai lycée de qualité pour tous.

Comment promouvoir l'égalité quand seule la moitié des programmes est traitée en cours ? Qui a les moyens de traiter l'autre moitié seul à la maison ? Comment assurer l'égalité quand on a huit heures de cours par jour et que l'on travaille chez soi de 18 à 22 heures ? Qui peut travailler tranquillement chez soi ? Comment assurer l'égalité, quand votre scolarité est jugée en deux jours d'examen ?

De véritables réformes du lycée sont donc nécessaires et correspondent à une réelle attente des lycéens.

Un **allègement des programmes** et une **révision des contenus de l'enseignement** sont nécessaires. Pourquoi ne pas faire de l'initiation à la philosophie en classe de première ? Pourquoi ne pas faire de l'initiation à la psychologie, à la sociologie, au droit, à la gestion ... au lycée ? Le choix de la filière à l'université se ferait alors en connaissance de cause. Les jeunes s'intéressent à la protection de l'environnement, pourquoi ne pas introduire l'écologie dans les programmes scolaires ?

Une véritable **réforme des rythmes scolaires** est souhaitée par de nombreux jeunes. La question n'est pas pour eux de savoir si c'est mieux d'avoir cours le samedi matin ou le mercredi matin, si le samedi libre, c'est bien pour partir en week-end Il s'agit de supprimer des vacances, mais de mieux répartir les heures de cours.

Dans un tel schéma, les cours se concentreraient le matin et les après-midi seraient consacrés au sport, aux activités culturelles, aux cours de soutien, au sein du lycée.

Enfin, il convient de **réformer le baccalauréat**, sans revenir sur son caractère national et sur sa valeur de premier grade universitaire. Nous avons déjà évoqué une telle réforme précédemment.

Réformer l'université

Une véritable réforme pédagogique de l'université passe par une **plus grande pluridisciplinarité**.

Elle répond à la situation : lorsque le marché de l'emploi est en pleine évolution, une spécialisation trop rapide et trop grande est dangereuse.

Les premiers cycles universitaires doivent permettre d'acquérir de larges connaissances, la spécialisation progressive étant le fait des autres cycles. La formation professionnelle doit, quant à elle, clore un cursus, au moment où l'étudiant cherche un emploi, sans empêcher la poursuite d'études ultérieures.

La pluridisciplinarité ne doit pas être une spécialisation trop rapide qui mène à des tunnels de formation, sans possibilité de passer des uns aux autres.

Au contraire, pour réformer l'université et lutter contre l'échec en DEUG, il faut multiplier les passerelles tout au long du DEUG, pour rendre possibles les réorientations volontaires en cours de formation. Les DEUG pourraient être regroupés en secteurs de formation, au sein desquels l'orientation serait volontaire et progressive. Les sciences sociales regrouperaient alors le droit, l'économie, la sociologie ; les sciences humaines, les lettres, l'histoire, la philosophie...

Quand on demande aux jeunes ce qu'ils veulent changer dans le système scolaire, ils répondent l'accès aux études, l'accès aux diplômes et ils demandent des moyens supplémentaires, des réformes de fond pour l'améliorer. Mais, ils demandent également que **l'environnement** scolaire change. Ils veulent que les établissements scolaires deviennent des lieux de vie, ils souhaitent participer à la vie de l'école.

2.4. LA PARTICIPATION A L'ECOLE

a. La démocratie au lycée

Pour que le lycée soit véritablement le lycée de tous, ce qui correspond à un souhait des lycéens eux-mêmes, il faut que tous y aient leur place, qu'ils s'y sentent bien, mais aussi qu'ils **participent pleinement à la vie de l'établissement**, à la vie lycéenne. C'est cette vie lycéenne qui apporte la formation à la citoyenneté, plébiscitée par tous les acteurs de l'école.

Les droits des lycéens

Un pas important a été fait, en 1990, vers l'instauration d'une démocratie lycéenne, avec la publication d'un **décret sur les droits des lycéens**. Correspondant à une des revendications des lycéens exprimées au cours des négociations avec le Ministre de l'Education Nationale, ce décret reconnaît le droit d'affichage, le droit de réunion, le droit d'association et le droit de presse sans censure préalable. Le cadre légal existe depuis, pour que les lycéens puissent s'ouvrir sur la vie civique. Mais ce décret est très peu appliqué dans les lycées. La loi, dans de trop nombreux lycées, est encore soumise au bon vouloir des administrations et des proviseurs, qui refusent de donner une salle de réunion ou de mettre à la disposition des élèves des panneaux d'affichage.

L'application de la démocratie au lycée passe donc par des mesures volontaires et coercitives, pour que la loi soit respectée.

Le décret sur les droits des lycéens pourrait, par exemple, être intégré au règlement intérieur de l'établissement et figuré alors dans les camets de correspondance de tous les lycéens. On ne pourrait plus expliquer sa non application par un manque d'information et ainsi inverser les responsabilités.

Si les droits des lycéens ne sont pas appliqués, ce n'est pas parce que les lycéens ne veulent pas s'en servir, mais parce que certains proviseurs refusent de les mettre en place! Sinon, comment expliquer la disparité entre des établissements où les clubs sont nombreux, où de nombreux débats sont organisés, où la maison des lycéens fonctionne, et d'autres où la vie démocratique est totalement absente ? Les lycéens ne sont pas à ce point différents d'un établissement à l'autre.

L'ouverture du lycée sur l'extérieur

Le lycée n'étant pas uniquement un lieu de travail, une vie à l'intérieur du lycée doit se développer.

Le lycée doit s'ouvrir sur d'autres activités et sur son environnement extérieur. Une vie culturelle, sportive et démocratique doit pouvoir s'y développer. Instaurer, par exemple, une journée banalisée par mois, dans tous les lycées, consacrée à des activités culturelles, sportives, à des débats.pourrait être une piste à explorer.

La réforme des rythmes scolaires, évoquée précédemment, permettrait cette ouverture du lycée sur le monde et ce développement de la vie lycéenne.

L'ouverture du lycée sur la ville et le quartier qui l'entoure est également un souhait des jeunes. Ils demandent massivement à ce que l'établissement scolaire soit ouvert en dehors des heures de cours.

Cela permet de développer une vie dans l'établissement, mais cela permet aussi de nouer des liens avec le quartier dans lequel se trouve le lycée.

Nouer des liens avec les familles, avec les associations locales, faire participer les habitants du quartier à la vie du lycée, en organisant des journées portes ouvertes, permet de mieux intégrer l'école à son environnement extérieur et d'aider ceux qui y vivent et y travaillent. On a vu également le bénéfice que pouvaient tirer les lycéens les plus défavorisés à l'ouverture des locaux scolaires en dehors des heures de cours.

Les instances démocratiques

Pour qu'une réelle démocratie lycéenne fonctionne, il faut que les lycéens soient reconnus comme responsables et partie prenante du lycée.

L'éducation doit apprendre la démocratie et la tolérance et pourtant le lycée est une zone de non-droit, où des textes de loi ne sont pas appliqués et où les règles de la démocratie sont bafouées.

Suite au mouvement lycéen de 1990, des **instances démocratiques**, où siègent des lycéens, ont été mises en place. Ainsi, dans chaque établissement scolaire, un conseil des délégués réunit l'ensemble des délégués de classe. Au niveau académique, un Conseil Académique de la Vie Lycéenne (**CAVL**) réunit des lycéens, le recteur et d'autres partenaires de l'éducation. Trois lycéens, élus parmi les membres des CAVL, siègent au Conseil Supérieur de l'Education (**CSE**).

Mais les élections de tous ces représentants lycéens obéissent à des règles curieuses, qui relèvent plus de la parodie de démocratie. Les élections lycéennes ont cette particularité : on vote sur un nom et parfois un visage, mais pas sur un programme. Alors que tous les autres partenaires de la communauté éducative élisent leurs représentants sur la base de listes programmatiques, regroupant des organisations ou non, les lycéens n'ont pas ce droit.

Ces instances sont dès lors vécues comme vides de sens, puisqu'elles ne disposent d'aucun moyen.

Les lycéens, une fois élus, n'ont pas les moyens d'informer leurs électeurs et les électeurs n'ont aucun droit de regard, puisqu'ils ne connaissent pas les programmes des candidats. Dans certains endroits, les lycéens essaient de changer les règles du jeu, en se présentant en groupes, en élaborant des chartes programmatiques, en obligeant les instances à se réunir...

Mais ces tactiques de contournement ne fonctionnent pas toujours. Ainsi, dans le département du Val d'Oise, les lycéens ont lancé une consigne de boycott du CAVL, n'ayant pu obtenir satisfaction sur des revendications démocratiques préalables à l'élection.

b. La démocratie à l'université

Le fonctionnement de la démocratie au sein de l'université pose lui aussi de nombreux problèmes.

Le constat : un mauvais fonctionnement de la démocratie

La participation de tous les acteurs, et donc des étudiants, à la gestion des universités a été introduite par la Loi Faure, en 1969, et approfondie par la Loi Savary, en 1984.

Pourtant, le **contrôle démocratique** des décisions prises ne fonctionne pas complètement. Ce n'est pas parce que les étudiants peuvent voter que l'université est devenue un lieu démocratique.

Le pouvoir des élus dans les grands conseils ne vient trop souvent que du bon vouloir des administrations et le poids de ces élus sur les décisions importantes est trop souvent mineur.

Pour que les étudiants aient envie de s'investir à une plus grande échelle dans la vie de l'université, il faudrait qu'ils se sentent partie prenante de cette vie. Il faudrait que leurs élus aient un poids plus grand.

Certains conseils fonctionnaient sous le principe de la parité entre les étudiants et l'administration. C'était le cas des CROUS, notamment ; le poids des représentants des étudiants était alors considérable.

L'intégration des représentants des personnels, même si elle est en soi une bonne chose, a transformé la situation.

Les étudiants, désormais minoritaires dans les conseils d'administration des CROUS, n'ont plus de pouvoir effectif sur les choix de gestion des oeuvres universitaires.

Même si la parité n'a jamais été la mise dans les universités, d'autres problèmes sont posés dans leur fonctionnement démocratique.

Le **système électoral** ne donne pas les moyens d'une participation massive des étudiants. Les élus étudiants ne bénéficient pas suffisamment des informations nécessaires à leur fonction.

Ils reçoivent les documents préparatoires souvent juste avant les conseils; Ils ne bénéficient souvent pas des compétences et de la formation nécessaire pour comprendre ces documents techniques. Le poids des élus sur les prises de décision est souvent très faible.

Dans les universités nouvelles, la minorisation du rôle et de la place des étudiants est encore plus forte.

Les décisions sont souvent prises d'en haut (par le seul président de l'université) ou de l'extérieur (par les entreprises). Elles ne permettent pas un réel investissement des étudiants à la vie de l'université, qu'ils souhaiteraient plutôt.

Des réformes à proposer

Certaines réformes sont à envisager pour que cette participation soit plus effective.

En période d'élections, les **informations électorales**, ainsi que les professions de foi des candidats, devraient être envoyées à tous les étudiants.

Les **bureaux de vote** devraient être démultipliés et ouverts sur une période plus grande. Des **procédures de vote** par correspondance devraient être mises en place. Les candidats devraient pouvoir mener campagne pendant les périodes électorales.

Les prises de décisions importantes devraient être réglementées pour permettre une plus grande participation des étudiants.

Des **commissions** associant des étudiants pourraient, par exemple, travailler à la préparation du budget. Les documents préparatoires aux réunions doivent être envoyés à tous les membres du conseil.

Des **vice-présidences** étudiantes pourraient être créées dans tous les conseils ; elles augmenteraient le poids des étudiants au sein de ces mêmes conseils et permettraient leur association à toutes les prises de décision.

Enfin, ce système de représentation des étudiants dans les instances de l'université devrait être élargi à tous les secteurs de l'Enseignement Supérieur (IUT, IUP, STS, DEUST, par exemple).

Les jeunes s'accordent à dire que le système éducatif ne fonctionne pas toujours ; ils ont des améliorations et des réformes à proposer pour qu'il soit plus juste. Mais, certains semblent leur proposer des solutions miracles sur lesquelles ils se prononcent également.

Que pensent-ils de la régionalisation, de l'autonomie des établissements ? Quels liens voient-ils entre l'éducation et l'emploi ?

2.5 . DES SOLUTIONS MIRACLES ?

a. L'autonomie

La première solution miracle que certains apportent à la crise du système éducatif est **l'autonomie des établissements scolaires et des universités** principalement. L'université n'étant pas adaptée aux besoins des entreprises et plus généralement au monde qui l'entoure, l'autonomie apparaît comme une solution pour la rendre plus souple.

Cette solution aurait ceci de miraculeuse qu'elle permettrait à l'Etat de se désengager financièrement en partie de l'Enseignement Supérieur. Mais, **faire financer les universités par des entreprises** risque de leur donner un droit de regard sur les formations dispensées.

Le cadre national des diplômes serait rompu, puisqu'il n'y aurait plus les mêmes maquettes de diplômes, plus les mêmes enseignements et les mêmes formations. Les entreprises donneraient une sorte de label à chaque diplôme, qui auraient alors le prestige associé au nom de l'entreprise, mais n'auraient plus tous la même valeur.

Par ailleurs, adapter l'université et l'éducation plus généralement aux besoins des entreprises est risqué.

En effet, ces derniers évoluent rapidement, le fonctionnement de l'université ne peut être le même que celui du marché. Le rôle de l'éducation n'est pas seulement utilitaire, il est avant tout civique et social, elle doit former des citoyens. Tels ne sont pas les buts des entreprises.

L'autonomie de l'éducation accentuerait les inégalités régionales déjà existantes. Elle va donc à l'encontre de l'égal accès de tous les étudiants à l'éducation, quels que soient leur origine géographique, leur filière ou leur lieu d'étude.

b. La régionalisation

Cette autre solution miracle renforce également l'inégalité de la carte scolaire. Dans la région Rhône-Alpes ou dans la région Lozère, l'investissement financier régional n'est pas de la même importance. Etre lycéen ou étudiant à Paris, Lyon ou à Mende ou Villeneuve d'Ascq, si ce sont les régions qui financent entièrement l'éducation, ce ne sera plus la même chose. L'égalité entre tous les étudiants ne sera plus respectée.

Comme pour l'autonomie, la régionalisation prend le risque de soumettre les établissements scolaires aux volontés des régions. Comment un établissement pourra-t-il résister aux pressions d'une région qui souhaite voir développer telle filière aux détriments de telle autre, alors que son équilibre budgétaire dépend du financement régional ?

La logique introduite par la régionalisation risque de conduire à un recrutement des personnels par les établissements eux-mêmes, et non plus par l'Etat, et à la définition des programmes pédagogiques par les régions elles-mêmes. Avec l'autonomie, le diplôme est labélisé par une entreprise ; avec la régionalisation, il l'est par une région !

La logique est donc profondément inégalitaire.

L'autonomie et la régionalisation sont inégalitaires et élitistes. Elles reviennent à transformer le rôle de l'école et de l'université.

Tous n'y ont plus un libre accès. Ce droit d'entrée deviendrait réservé à ceux qui le peuvent, à ceux dont les pouvoirs publics et les entreprises estiment avoir besoin.

c. Le lien éducation - emploi

Toutes ces solutions miracles se développent dans un contexte particulier et essaient de répondre à un problème donné. L'idée se propage peu à peu que l'étudiant pourrait être une charge parfois inutile à la société ou, du moins, qu'il coûterait très cher, pour une faible rentabilité. Le critère de rentabilité fait peu à peu son chemin dans l'évaluation des études.

On avait l'habitude de réfléchir en termes de débouchés, de métiers possibles après une formation. Peu à peu, le nombre de jeunes diplômés au chômage augmentant, certains montrent du doigt **l'école**, qui **serait responsable du chômage des jeunes**. Elle devient le nouveau bouc-émissaire. On nous dit, petit à petit, que l'école crée le chômage. Pourtant, **ce sont les entreprises qui licencient et qui n'embauchent pas** et donc qui développent le chômage. Pas l'école.

Evidemment, il s'agit de mettre en adéquation les formations (collèges et lycées, enseignement supérieur) avec les besoins du marché de l'emploi.

Mais, cela concerne principalement les jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification ni diplôme.

Pour ceux-là, on l'a vu, il est utile de développer des formations complémentaires (dans des centres de formation spécialisés ou dans les lycées, en partenariat avec les milieux professionnels), véritables passerelles entre enseignement général et enseignement professionnel, afin de leur permettre d'accéder à l'emploi en sortant du système scolaire.

Les jeunes d'aujourd'hui sont, en fait, la génération la mieux formée, tant qualitativement que quantitativement.

Et pourtant, elle est la génération qui subit le plus le chômage.

Le problème ne vient donc pas de sa formation. Si dans les années 60, les jeunes trouvaient un emploi, ce n'est pas parce que leurs formations étaient mieux adaptées aux besoins des entreprises, mais bien parce qu'il y avait des emplois !

La question du lien éducation / formation - emploi est posée par les jeunes eux-mêmes comme un impératif social, le récent mouvement sur le CIP l'a montré. A la revendication du droit aux études, et à une formation pour tous, s'ajoute celle du droit au travail. A quoi sert de faire des études, d'acquérir une formation, si l'avenir consiste, de toutes façons, à pointer à l'ANPE ?

B/- L'EMPLOI

B/- L'EMPLOI

L'accès à l'emploi est la revendication essentielle, à la base de tout.

Le souci d'accéder au monde du travail motive souvent les critiques adressées au système d'éducation et de formation.

1. L'EMPLOI ET LA CONSULTATION NATIONALE

Tout au long du parcours qui mène de l'école vers le premier emploi, les jeunes aspirent à avoir les moyens de s'intégrer dans le monde du travail : à l'école tout d'abord, qu'ils souhaitent davantage ouverte sur la vie ; au sein du monde du travail ensuite, pour lequel ils souhaitent qu'il leur offre une place plus grande.

En effet, **78% des réponses au questionnaire estiment que l'école prépare mal au monde du travail, mais, surtout, 87% estiment que les employeurs ne font pas confiance aux jeunes.**

Les aspirations les plus cruciales, mises en évidence, sont :

- *intégrer dans la scolarité une initiation à la vie de l'entreprise (visites d'entreprises, échanges entre professeurs et cadres, employés et ouvriers ...) ;*
- **obtenir de nouvelles formes d'apprentissages**, adaptées aux besoins précis des entreprises;
 - *aménager un **espace de passage** qui assure la transition **de l'univers de l'école à celui du travail**, en fournissant au jeune, à chaque étape de sa formation, l'outillage nécessaire à son insertion (office d'insertion pour les jeunes finissant ou quittant l'école et/ou l'armée, soutien pour les jeunes dans leur recherche d'emploi ...) ;*
- **avoir accès à plus de stages qualifiants**, permettant d'allier acquisition des connaissances, formation professionnelle et expérience de la vie de l'entreprise (pas de stages "bidon", "parking" ..., ne préparant pas à l'emploi) ;
 - *offrir des formations professionnelles appropriées, mieux adaptées au monde du travail ;*
 - *développer l'accompagnement du jeune au moment de son entrée dans le travail (tutorat, parrainage, compagnonnage ...) ;*
- **ouvrir le monde du travail**, d'une part, dans les activités existantes (en embauchant sans expérience professionnelle préalable) et, d'autre part, dans des activités à développer ou nouvelles (secteurs de l'environnement, de l'activité humanitaire, des emplois de proximité, des "petits boulots"...).

2. LA SITUATION DE L'EMPLOI

En France, la **population active**, en 1993, est de 25,2 millions : 14 millions d'hommes et 11,2 millions de femmes.

Les personnes de la catégorie d'âge 16-25 ans, les **jeunes**, sont environ **4 millions** (soit quelque 16% de la population active totale).

Environ 22 millions ont un emploi : un peu plus de 19 millions de salariés et un peu moins de 3 millions de non-salariés.

Le nombre de chômeurs dépasse actuellement 3,3 millions (12,5 à 13% de la population active).

Si l'on ajoute à ces chômeurs les CES (Contrats Emploi Solidarité), les "*RMistes*" et autres "*préretraités*", le nombre des personnes qui ne disposent pas d'un travail est de l'ordre de 5 millions.

Le nombre de **demandeurs d'emploi de moins de 25 ans**, de l'ordre de **700 000 à 800 000**, représenterait environ 20% des jeunes actifs. En fait, un tiers des moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi.

De plus, près de **80% des moins de 25 ans qui perçoivent un salaire ou un équivalent** (contrats précaires, temps partiel, CDD, chômage...) **ont un revenu inférieur au SMIC.**

Pour les pays développés (25 pays les plus industrialisés, regroupés au sein de l'OCDE), le **taux de chômage** touche **8%** de la population active

Pour les **pays européens** membres de l'OCDE, le taux est plus élevé : de l'ordre de **11%**.

En **France**, où le taux de chômage est encore plus élevé (**12,7%**), l'aggravation continue du chômage depuis vingt ans constitue une singularité.

En effet, ailleurs, les périodes de croissance du chômage ne sont que transitoires, alors qu'en France, le système socio-économique se révèle incapable de trouver un partage des revenus plus favorable à l'emploi, dans une période de ralentissement durable de la croissance.

Même si, avec la **reprise** et la **croissance**, annoncée en 1995 (de l'ordre de 3%), une certaine **tendance à la stabilisation** de la situation semble en cours, cela est très insuffisant, car il **n'y a pas de baisse du chômage**.

L'exigence d'un autre traitement du chômage pèse sur les responsables politiques, syndicaux et professionnels.

Il faut en faire la priorité des priorités, afficher la volonté, faire preuve d'imagination et, surtout, s'en donner les moyens.

Avec un **accent particulier sur l'intégration des jeunes au marché du travail**.

En effet, la vulnérabilité des 16-25 ans au chômage, la sélectivité qui s'exerce à leur encontre et les difficultés de stabilisation dans les emplois auxquels ils peuvent accéder justifient ces efforts particuliers.

3. LES MESURES ACTUELLES POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Depuis 1975, les **dispositifs de lutte contre le chômage des jeunes** se sont succédés, avec des fortunes diverses : des travaux d'utilité collective (TUC), abandonnés au profit de contrats emploi-solidarité (CES), au crédit-formation individualisé (CFI), jusqu'aux formules actuelles des **contrats d'adaptation, d'apprentissage, d'orientation et de qualification**.

L'absence de réel passage du stage à l'emploi, ainsi que certaines utilisations de ces dispositifs à des fins différentes des buts proclamés (de la part de leurs promoteurs comme des employeurs) ont, le plus souvent, contribué à les disqualifier.

En dehors des mesures générales, dont les jeunes peuvent bénéficier au même titre que tous les demandeurs d'emploi (embauche des premiers salariés, aides au temps partiel, stage d'accès à l'entreprise, CES...), les **mesures actuelles** pour l'emploi des jeunes sont les suivantes :

- le contrat de qualification

Il a pour objectif de permettre aux **jeunes qui n'ont aucune qualification, ou qui possèdent une qualification ne permettant pas l'accès à un emploi**, d'acquérir une qualification reconnue par un diplôme, un titre homologué ou une convention collective de branche.

Il donne lieu à un Contrat à Durée Déterminée (**CDD de 6 mois à 2 ans**), rémunéré au minimum à **30 à 75% du SMIC** ou du minimum conventionnel, avec une **formation d'au moins 25%** de la durée du contrat réalisée avec un organisme extérieur.

- le contrat d'adaptation

Il a pour objectif de permettre aux jeunes ayant une qualification, et susceptibles d'occuper rapidement un emploi, **d'acquérir une formation complémentaire adaptée à l'emploi.**

Il donne lieu à un **CDD de 6 à 12 mois** ou à un Contrat à Durée Indéterminée (**CDI**, avec période d'adaptation), rémunéré au minimum au SMIC et 80% du salaire conventionnel pendant la période d'adaptation (100% au-delà), avec une **formation de 200 heures** réalisées à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'entreprise.

- le contrat d'orientation

Il a pour objectif de permettre aux **jeunes** ayant achevé un second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel, **sans** avoir obtenu le diplôme correspondant, de s'insérer dans la vie professionnelle, en favorisant leur orientation professionnelle par une **première expérience en entreprise.**

Il donne lieu à une convention ANPE / Entreprise (**CDD de 3 à 6 mois**, non renouvelable), rémunérée de **30 à 65% du SMIC** (selon l'âge du jeune), avec un minimum **de 32 heures de formation et/ou d'orientation professionnelle par mois**, réalisées par un organisme désigné.

- le contrat *d'apprentissage*

Il a pour objectif de permettre aux jeunes d'obtenir un diplôme ou un titre homologué, à travers une formation alternant la **pratique et la théorie**, réalisée en entreprise et dans un centre de formation d'apprentis.

Il donne lieu à un **CDD de 1 à 3 ans** (en général 2 ans), rémunéré de **25 à 78% du SMIC** (selon l'âge et l'ancienneté), avec une formation de 400 heures, pour un CAP, et de 1 500 heures, pour un BAC professionnel et/ou un BTS.

Essentiellement basées sur le principe de **primes** (qui ont été augmentées pour les contrats conclus entre le 1er Juillet 1993 et le 30 Juin 1994) et **d'exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale** (comme l'exo-jeune, exonération instituée en octobre 1991 pour l'embauche d'un jeune sans qualification), ces nouvelles mesures, pour lesquelles nous ne possédons pas suffisamment de recul pour juger de leur efficacité, semblent permettre un certain encouragement de l'insertion des jeunes, mais avec des **effets limités**.

4. LES ASPIRATIONS

Ce qu'il faut, pour les jeunes, c'est une **politique plus audacieuse contre le chômage**, à travers :

- une véritable **insertion** par les stages, la formation professionnelle et l'apprentissage ;

- le **droit au travail**, avec partage du travail et travail à temps partiel choisi;

- une **lutte contre la précarité** de l'emploi ;

- **la création d'emplois** (allégement des charges sociales, relance par l'augmentation des salaires, redynamisation des secteurs qui ne créent pas d'emplois - bâtiment, habillement, automobile... et promotion de l'emploi : nouveaux métiers et nouvelles opportunités - création de micro-entreprises, lancement de grands travaux...)

4.1. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Actuellement, et jusqu'en 2005-2010, la France dispose et disposera d'un **avantage démographique**, à savoir: des arrivées sur le marché du travail plus nombreuses que les sorties.

Encore faut-il que le flux de jeunes arrivant sur le marché du travail soit formé. Il est donc impératif que la **formation** des jeunes soit **adaptée**.

Ainsi, la fonction formatrice de l'entreprise et la complémentarité entre l'école et le milieu professionnel s'affirment.

Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les stages

On ne peut se satisfaire de ces **stages** qui, trop souvent, ne constituent pas une véritable entrée dans la vie professionnelle, même s'ils permettent d'obtenir, en particulier pour les moins qualifiés et les filles (elles sont les plus nombreuses), d'une part, des ressources et, d'autre part, un surcroît de maturité et d'expérience.

Il faut, au contraire, favoriser les stages d'Accès à l'Entreprise, les stages dans des centres de formation AFPA (pour choisir un métier, se perfectionner, acquérir une qualification...) et promouvoir les stages de longue durée (par exemple, pour le développement de l'innovation dans les PME-PMI...)...

Il faut que les stages proposés aux 16-25 ans, rémunérés au minimum au SMIC, soient régis par une **charte des stages**, dont la finalité soit l'insertion dans la vie professionnelle.

- **L'appellation** de "stage" doit être réservée aux seuls stages en cours d'études, faisant l'objet d'une appréciation pédagogique.

- La **recherche** de stages doit être de la responsabilité de l'administration des établissements et des équipes pédagogiques.

- Tous les stages doivent faire l'objet d'une **convention** passée entre l'établissement et l'entreprise, définissant la durée du stage, son contenu, ainsi que sa rémunération.

- Un **barème** national établira le niveau de rémunération des stages (au minimum le SMIC).

- Un **temps** (1/2 journée par semaine ?) sera prévu pour que l'étudiant rencontre l'enseignant chargé du suivi du stage.

- **L'accueil** du stagiaire dans l'entreprise sera assuré par un salarié qualifié et formé, dégagé d'une partie de son travail à cette fin.

- Comme toute formation professionnelle, le stage, ainsi organisé et contrôlé, aura un **label**.

- Pour tout **recours**, les stagiaires pourront s'adresser à une instance nationale d'appel, composée de représentants des partenaires sociaux (syndicats et patronat) et de représentants des syndicats étudiants et enseignants.

L'apprentissage

Quant à l'apprentissage, trop souvent synonyme d'échec scolaire et de filière de relégation "*stages parking*"), il doit s'agir d'une **voie de formation à part entière**, offrant la possibilité de préparer tous les diplômes de l'enseignement technique du second degré et supérieur : du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) aux diplômes d'ingénieurs, en passant par les baccalauréats professionnels ou les brevets de techniciens supérieurs (BTS).

Le problème de son financement doit évidemment être réglé entre les différents responsables concernés.

Le cas du revenu minimum d'insertion (RMI)

Ce dispositif a été mis en oeuvre à partir de décembre 1988.

Il offre une garantie en assurant à ses bénéficiaires un montant minimal. Certes un contrat d'insertion doit être signé, mais le nombre de signataires reste faible et le RMI est surtout une prestation financière.

Si environ **940 000** personnes vivent actuellement du RMI (la barre du million d'allocataires devrait être franchie avant l'élection présidentielle de Mai 1995), les jeunes n'en sont pas allocataires, car il ne peut être alloué qu'à partir de 26 ans.

*Il faut donc ménager un accès à un **revenu minimum garanti pour les jeunes** à la recherche d'un emploi.*

Le statut du diplômé

Pour l'instant, les salaires sont souvent déterminés en fonction de la nature de l'emploi occupé. Il faudrait aussi prendre en compte les critères de formation et, donc, les diplômes obtenus.

A chaque niveau de formation doit correspondre un salaire.

On pourrait, par exemple, réfléchir à une échelle de salaires, correspondant aux différents diplômes obtenus.

Le statut du jeune diplômé serait ainsi reconnu.

Le statut du jeune chercheur d'emploi

Une fois un diplôme ou une formation obtenus, le jeune qui se lance à la recherche d'un premier emploi, est dans une **situation difficile**.

Il ne peut plus bénéficier des aides matérielles, auxquelles il avait droit en tant qu'étudiant. Il n'a plus droit aux chambres en cité-universitaire, aux tickets repas, aux bourses ...

Au bout d'un an, il n'a plus droit à la sécurité sociale étudiante, et il ne bénéficie pas encore du régime salarié. Il ne dispose plus de couverture sociale.

S'il a moins de 26 ans, il ne peut bénéficier d'aucun revenu minimum, n'ayant pas droit au RMI.

Le statut du jeune chercheur d'emploi doit être reconnu.

Il doit pouvoir bénéficier d'une **protection sociale** : le bénéfice de la sécurité sociale étudiante pourrait être maintenu jusqu'à l'obtention d'un premier emploi.

Des **aides matérielles** devraient lui être proposées (transports gratuits, allocation logement ...).

Un **revenu minimum garanti** devrait lui être alloué.

4.2 LE DROIT AU TRAVAIL

L'économie n'a plus besoin du travail à temps plein de tous.

C'est pourquoi, il est devenu nécessaire de **redistribuer** -partout où cela est possible- **l'emploi et le temps travaillé** sur l'ensemble de la population.

Encore faut-il que cette redistribution ne soit pas discriminatoire envers telle ou telle catégorie de la population (les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés).

Il faut penser un compromis du partage entre les salariés les plus protégés et ceux qui sont sans travail.

Ainsi, pour les jeunes, il faut d'abord que le **droit au premier emploi** soit garanti. Le principe est vieux comme la Constitution et le Comité pour la consultation des jeunes l'a récemment repris à son compte, dans son rapport définitif au Premier Ministre, en demandant qu'il soit inscrit dans la loi.

Chaque entreprise devra avoir l'obligation d'embaucher un pourcentage minimum de jeunes en premier emploi ("**quota de jeunes**").

Ensuite, il faudra organiser le **partage du travail**, par la réduction du temps de travail et la promotion du "*temps choisi*".

Une **réduction du temps de travail** ample (semaine de quatre jours ?), outil de cohésion entre les générations, doit être créatrice d'emplois.

En complément de cette réduction du temps de travail, il sera nécessaire de développer des formules de "**temps choisi**" sur le long terme, offrant à chacun la possibilité d'alterner les activités de son choix, la vie durant.

Il ne s'agira pas, pour autant, de développer, au-delà de ce qui est nécessaire, le travail à **temps partiel**, qui est encore peu développé en France.

Les emplois à temps partiel constituent aujourd'hui 14 % de l'emploi total, alors que chez nos principaux voisins il atteint 20%, ce qui pourrait constituer un objectif en France. Cependant, une étude récente du sénateur Bernard Barbier estime que, si le travail à temps partiel progressait pour atteindre le niveau de nos partenaires de l'OCDE, l'effet sur le chômage serait limité à -120 000 à l'horizon 2 000.

Le véritable but à atteindre est de permettre à chacun l'accès à un "**emploi choisi**", offrant un salaire correct et non un salaire au rabais. Il ne s'agit pas, par exemple, d'abaisser le coût du travail des jeunes, comme cela a été perçu, lors du CIP (qui fut surnommé "*SMIC-Jeune*").

4.3 LA NON-PRECARITE DE L'EMPLOI

Entre le "*noyau dur*" des salariés à temps plein, sous contrat à durée indéterminée, et les "*exclus du travail*", il existe un "*halo*", où quelque 20% de la population active **évoluent entre stages de toute sorte, apprentissage, travail temporaire (intérim), CDD et travail à temps partiel contraint**

Avec ce "*travail atypique*", encore appelé "*nouvelles formes d'emploi*", la France, est entrée, depuis quelques années, dans **l'ère de la précarité** quasi institutionnalisée, sous-produit du traitement social du chômage, qui favorise, pour la juste cause, les "*activités réduites*".

Ainsi, par exemple, un certain nombre de lycéens et un tiers des étudiants, contraints de travailler pour financer leurs études, ont de faibles revenus salariés, provenant de "*petits boulots*", tels que vente, emplois de serveurs, manutention...

Or, il ne doit pas s'agir de créer de nouvelles formes ou catégories de sous-emploi, ni de main-d'oeuvre à bas prix.

Premiers touchés, **les jeunes payent un lourd tribut à la précarisation de l'emploi.**

Par exemple, en 1993, les moins de 25 ans, à 83,4%, n'ont décroché que des contrats précaires (CDD, contrats à l'essai ou d'intérim) dans tous les secteurs de l'économie.

Il faut avoir la volonté de faire passer les emplois de la précarité à la stabilité.

L'objectif visé doit être de **favoriser l'accès à un emploi stable**, forme la plus achevée de l'insertion.

Il faut lutter contre les multiples allers-retours entre le travail et le chômage. Pour trop de jeunes, en effet, les étapes du parcours se succèdent : trois mois de stage, six mois de chômage entrecoupés de "*petits boulots*", quatre mois de CDD ou d'intérim...

C'est pourquoi, toujours dans son rapport définitif au Premier Ministre, le Comité pour la consultation des jeunes suggère une **suppression de tous les contrats à durée déterminée (CDD)**, à l'exception de ceux qui correspondent à une véritable activité temporaire (emplois saisonniers, par exemple).

Le cas des contrats emploi-solidarité (CES)

Mise en oeuvre début 1990, cette mesure permet aux employeurs d'utiliser pour une courte période (6 mois - pour la majorité - à un an) des salariés en contrats temporaires (mi-temps payé la moitié du SMIC).

Mais, le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) estime que ce système, largement utilisé par les employeurs auprès desquels il rencontre un succès croissant, n'est pas une véritable mesure d'insertion, même s'il permet aux bénéficiaires de *"sortir un temps du chômage"*.

En effet, si l'on constate un **accroissement** spectaculaire de ces contrats emploi solidarité (CES) - passés de 150 000, en 1992, à quelque 450 000, en 1994 -, on assiste en fait à un **usage abusif** de ces CES.

Ces contrats doivent viser des publics fragilisés par le chômage (jeunes en difficulté, chômeurs de plus de 50 ans ou de longue durée, bénéficiaires du RMI...).

Ils doivent également permettre de développer des activités d'intérêt général, répondant à des besoins collectifs (action sociale, services aux usagers, environnement...).

Les CES sont détournés de leur mission d'origine et s'appliquent à tous les chômeurs.

Ils concernent, de plus en plus, des emplois nécessitant de grandes compétences professionnelles, qui devraient donner lieu à une véritable embauche avec un salaire beaucoup plus élevé.

Ainsi, les CES se multiplient (650 000 CES prévus dans le projet de budget 1995), pour payer moins cher les salariés. Cela se produit particulièrement dans le secteur des administrations (Education nationale, santé, justice, équipement...).

Il faut mettre fin à cette dérive et revenir à la mission d'origine de ces CES. L'Etat (établissements publics, communes...), lui-même grand utilisateur de cette mesure, doit montrer l'exemple.

4.4 LA CREATION D'EMPLOIS

Nous avons évoqué, à plusieurs reprises, **l'importance** de la création d'emplois. De ce point de vue, d'ailleurs, la situation de la France semble en amélioration, essentiellement du fait de l'amélioration générale de l'environnement international, avec le retour à la croissance.

Ainsi, **quelque 230 000 emplois auront été créés en 1994.**

Mais, d'une part, ce dynamisme retrouvé du marché du travail serait dû au **développement du temps partiel et à un accroissement de tous les contrats précaires** et, d'autre part, il **n'y a pas de diminution du chômage**, ce qui est le plus important. Il y a, tout au plus, une décélération, voire une tendance à la stabilisation (?) en fin d'année 1994, par rapport à décembre 1993. Mais on est loin de la volonté du Premier Ministre d'abaisser annuellement le nombre de chômeurs de 200 000 pendant les cinq prochaines années. Certains pensent même que l'on sera toujours à 3 millions de chômeurs à l'horizon 2 000. D'ici là, il faudra encore absorber l'augmentation de la population active (150 000 par an).

On se réfère aussi aux **Etats-unis** et à la **Grande-Bretagne**, où (depuis quelques années aux Etats-unis et, depuis quelques mois en Grande-Bretagne) les créations d'emploi sont telles qu'elles font effectivement baisser le taux de chômage.

Mais, on oublie souvent de préciser que aux Etats-unis (où le taux de chômage est de 5, 6% et le l'augmentation du nombre d'emplois est de 5 millions, sur les deux dernières années), plus de la moitié de ces emplois ne permettent pas de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, et au Royaume-Uni (où le chômage vient de passer sous la barre des 2,5 millions) un quart des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Encore une fois, **il ne s'agit pas d'avoir une partie de la population qui subirait cette aberration de vivre à la fois au-dessous du seuil de pauvreté et d'être des travailleurs.**

Notre pays connaît, depuis dix ans, une **explosion de l'inégalité et de l'exclusion.** trop de gens aujourd'hui doivent compter sur l'abbé Pierre ou les Restaurants du Coeur, illustration moderne de la nouvelle charité.

La tâche des années à venir, pour la France et, plus largement, pour l'Europe, ne sera pas simple. Car il faudra faire en sorte que les marchés fonctionnent, que la nécessaire croissance, qui s'annonce, soit durable et que l'on veuille à une meilleure **redistribution** des fruits de cette croissance, pour favoriser la **cohésion sociale.**

Les voies possibles sont diverses et les responsables politiques et économiques y vont de leurs **propositions** :

- allègement des charges sociales sur tous les bas salaires

- réorienter vers l'activité les dépenses réalisées en faveur des chômeurs

- favoriser l'embauche du premier salarié pour les entreprises unipersonnelles (artisans, agriculteurs, commerçants, professions libérales...)

- utilisation de fonds de l'assurance-chômage pour des expériences de soutien à l'embauche

- encourager l'artisanat

- redynamisation des secteurs qui ne créent pas d'emploi (c'est actuellement le cas des secteurs de l'automobile, du bâtiment, de l'habillement, des travaux publics...)

- relance de la consommation des ménages (augmentation des salaires) et des investissements des entreprises

- lancement de grands travaux

- développer l'exportation

- promotion de nouveaux emplois.

S'il n'est pas question ici d'entrer dans un débat d'experts sur l'efficacité supposée de l'une ou l'autre de ces voies, arrêtons nous sur la dernière, celle de la **promotion de nouveaux emplois**, qui a la faveur des jeunes.

Cela vaut certainement la peine de mettre tout en oeuvre pour créer de nouveaux emplois, qui soient stables et correctement rémunérés par des entreprises compétitives et en bonne santé.

Les jeunes, qui seraient formés à ces nouveaux emplois, sont particulièrement concernés et prêts à relever ce défi.

Où sont les **gisements d'emploi de demain** ? Quels sont les nouveaux métiers ?

Il faut explorer les gisements d'emploi dans les **services aux particuliers et aux ménages** (personnes âgées, emplois familiaux...) et les **emplois de proximité** (gardes, crèches...).

Dans le **tourisme**, également, il semble qu'il y ait de belles opportunités de postes, en particulier pour ceux qui ont des vocations d'entrepreneurs : guide de pays, animateur de loisirs, conducteur de bus, hôtesse réceptionniste, accompagnateur, manager hôtelier, cuisinier, oenologue...

De nouveaux métiers comme réponse au problème du chômage. L'idée est séduisante, mais peut-être simpliste.

C'est ce que l'on constate avec les métiers de **l'environnement** (nettoyage des rivières et des plages, entretien des forêts...), où les besoins existent. Mais l'on se heurte au problème des débouchés, car il faut trouver des financements (notamment privés, pour prendre le relais des financements publics, une fois stoppés). On constate que les "*contrats verts*", du moins sous leur forme actuelle, ne sont pas de vrais emplois stables.

Les nouveaux emplois créés ne doivent pas être temporaires, à court terme et sans perspective, si l'on veut une amélioration durable de la situation, véritablement ressentie par les Français.

C/- LE STATUT SOCIAL DU JEUNE

C/- LE STATUT SOCIAL DU JEUNE

1. UN NOUVEAU STATUT SOCIAL

Le souci majeur des jeunes est la reconnaissance de leur place dans la société et de leur condition de citoyen à part entière, avec tout ce que cela implique en termes d'insertion professionnelle et de statut social.

Le mouvement contre le CIP, comme les réponses au questionnaire, ont montré le désir profond d'autonomie des jeunes. Ils veulent être autonomes, vivre sans l'aide de leurs parents et s'assumer pleinement. Mais, les moyens de cette autonomie font cruellement défaut.

C'est en vertu de ce désir d'autonomie, qu'il faut repenser un **nouveau statut social du jeune**.

L'enjeu, on l'a vu précédemment, est de parvenir à ce que chaque jeune ait une formation et qu'il puisse accéder au plus haut niveau d'études possibles.

Cet objectif nécessite une **aide sociale** (en termes de moyens donnés au jeune) d'un haut niveau : tout jeune devrait pouvoir bénéficier d'une allocation qui lui permette de vivre et de suivre une formation.

Cette aide pourrait porter le nom de *"crédit jeune en formation"*, d' *"allocation d'études"* ou de *"bourse jeune"*. Le débat n'est pas un débat de termes. Il s'agit de permettre à tout jeune de suivre une formation, pour celui qui a arrêté ses études, ou de poursuivre ses études, pour celui qui le désire.

Les jeunes ne doivent plus voir leur formation dépendre des moyens financiers dont ils disposent. La question ne doit plus être de poursuivre des études ou de faire un petit boulot, pour payer son loyer.

Mais pour ce faire, il faut **réformer le système d'aide sociale aux étudiants et aux jeunes**. Il date d'une époque où seule une minorité de jeunes accédait à l'enseignement supérieur. Il s'agissait, alors, de fournir aux meilleurs élèves défavorisés de quoi poursuivre leurs études. Il ne s'agissait nullement de permettre l'autonomie d'une génération.

Les ressources des étudiants proviennent aujourd'hui pour 30% d'une activité salariée, pour 46% de leurs familles et seulement pour 10% de l'Etat.

L'aide sociale aux étudiants et aux jeunes doit changer de logique. D'aide à la famille, elle doit devenir une aide au jeune, qui lui permette de devenir autonome et de suivre une formation. Elle ne doit plus être une aide minimale aux plus défavorisés, qui leur permette tout juste de payer leurs livres scolaires. Elle doit se démocratiser et devenir une aide, calculée sur le coût réel de la vie d'un jeune, lui permettant de poursuivre sa formation.

L'allocation d'étude pour tous

Cette revendication est une des conditions de la démocratisation réelle de l'Enseignement Supérieur. Elle est aussi une reconnaissance du statut social de l'étudiant et une garantie, pour tous les jeunes qui le souhaitent, de pouvoir poursuivre ses études.

La société, dans son ensemble, bénéficie d'une jeunesse dont le niveau d'étude est massivement plus élevé. Pourquoi l'Etat ne financerait-il pas cette exigence ? Pourquoi cette charge serait-elle payée par les seuls étudiants et leurs familles ?

La revendication d'une allocation d'étude pour tous et celle, plus générale, d'un crédit jeune en formation passent par des étapes nécessaires à leur mise en place.

Un foyer fiscal indépendant

Avoir un enfant à charge qui poursuit des études permet aux familles de le déclarer sur leur feuille d'impôt et, ainsi, de bénéficier d'un dégrèvement. Les plus petits revenus, non assujettis à l'impôt, n'en bénéficient pas. Cette diminution d'impôt, proportionnelle aux revenus, est inégalitaire.

Ainsi, avec un revenu de 6 000 F/ mois, une famille bénéficiera d'une réduction d'impôt de 68 francs, alors que, avec un revenu de 24 000 F/ mois, la diminution d'impôt sera de 12468 francs, par exemple.

L'établissement d'un foyer fiscal indépendant "lisserait" cet avantage fiscal permettrait de reconnaître l'indépendance du jeune par rapport à sa famille.

Aller progressivement vers une allocation pour tous

Par ailleurs, les fonds, qui proviendraient de cette redistribution fiscale pourraient servir à financer une première allocation d'études pour tous. Elle pourrait servir à couvrir les frais de la scolarité (droits d'inscription, achats de livres ...).

Cette allocation serait une première étape vers un crédit jeune en formation pour tous. Ainsi, une première étape serait franchie, montrant que l'idée d'un nouveau statut social des jeunes est en marche.

Changer les critères de l'aide sociale

L'aide sociale pour tous les jeunes doit être définie en fonction des critères du coût de la vie des jeunes.

Il faudrait tenir compte notamment :

- du coût de **l'habitat** dans le lieu d'habitation (les différences de loyer entre Paris et d'autres villes sont importantes ...);
- de l'éloignement entre le lieu d'habitation et le lieu de formation, et donc du coût **des transports** ;
- du **coût de la vie**, de l'alimentation, des loisirs ... (et de **l'inflation**) ;
- du **coût des études** et de la formation choisies (matériel informatique, machines, séjours linguistiques...).

On devrait également tenir compte de la situation réelle du jeune. Bénéficie-t-il de l'aide de sa famille, d'autres allocations, de biens personnels ... ?

Le crédit jeune en formation, étudiant ou non, s'alignera peu à peu sur les besoins réels du jeune. Chacun bénéficiera alors des moyens nécessaires à sa formation, quel qu'en soit le cadre. Il ne s'agit pas nécessairement de fournir la même somme à tous les jeunes. Il s'agit que tous bénéficient de la même aide, en tenant compte des autres aides possibles (familiales ou autres).

Ainsi, l'aspiration à l'autonomie des jeunes trouvera les moyens de se concrétiser.

Mais, en attendant la mise en place de ce nouveau statut social des jeunes, des mesures d'urgence sont à prendre pour revaloriser, en taux et en nombre, les **bourses** dont bénéficient les étudiants.

Il convient de doubler leurs montants, dont le plus élevé est de 1 400 F/ mois.

Le nombre de boursiers doit augmenter et ils doivent bénéficier du droit au redoublement. On ne doit pas pénaliser les boursiers et les empêcher de poursuivre leurs études.

2. L' ACCES AU LOGEMENT

Dans leurs réponses au questionnaire, **64%** des jeunes ont dit qu'ils aimeraient, dès aujourd'hui, avoir un **logement indépendant**.

Mais, ils éprouvent des **difficultés** à se loger ailleurs que chez leurs parents, ou avec leur aide.

En effet, trouver un logement indépendant n'est guère possible, car, ou bien c'est trop cher, ou bien, quand ils sont prêts à mettre le prix, ils ne peuvent produire les garanties exigées par les propriétaires.

Ces difficultés sont évidemment liées à leur situation face à l'emploi. Soit qu'ils soient à la recherche de leur premier emploi, soit qu'ils soient au chômage, en stage ou en contrat à durée déterminée.

Les jeunes souhaitent :

- être représentés dans les offices d'HLM ;
- avoir accès à des logements neufs, qui leur soient destinés ;
- avoir accès, dans le cas de jeunes en difficulté, à des résidences et foyers d'accueil, animés par des personnes prêtes à les aider à s'insérer convenablement dans la société.

Le problème du logement est encore plus sensible pour les jeunes qui ont fondé à leur tour une famille, qu'il faut insérer en priorité.

L'accès à son propre logement est une condition importante de l'autonomie des jeunes. Ne plus vivre chez leurs parents (et donc échapper à leur tutelle), pouvoir vivre seuls, en couple ou avec des amis, sont des souhaits partagés par de nombreux jeunes. Mais les loyers sont trop élevés et la solution économique consiste, le plus souvent, à rester chez ses parents.

Faire en sorte que les jeunes puissent avoir un logement indépendant, **multiplier les aides aux jeunes locataires, construire des logements sociaux** dont certains seraient réservés à des jeunes, voilà autant de pistes à explorer pour que l'autonomie des jeunes avance.

L'Allocation Logement Social (ALS)

C'est la première fois, à part la restauration universitaire, que l'étudiant bénéficie d'une prestation en sa qualité d'étudiant. Elle constitue donc un pas important dans la reconnaissance du statut social de l'étudiant. C'est aussi la première fois qu'une aide est donnée à des jeunes, sans tenir compte des revenus et de la situation de sa famille.

L'ALS est donc, à tous points de vue, un élément très important du nouveau statut social du jeune et de la revendication de l'allocation de formation pour tous.

On a vu qu'elle correspondait à une véritable demande des jeunes eux-mêmes, puisqu'ils se sont mobilisés à l'automne 1993 pour la défendre. Le gouvernement avait alors tenté d'en restreindre l'accès à certains, en réintroduisant des critères liés aux revenus des familles (alors même que l'étudiant, bénéficiant de l'ALS, ne vit plus par définition dans le foyer familial).

Pouvoir bénéficier d'une allocation logement est un premier pas vers l'autonomie des jeunes. Dès lors, ce bénéfice ne doit pas comporter de critères de nationalité et **d'âge** ; à moins d'expliquer que l'autonomie est réservée à une certaine catégorie de jeunes.

Pas question, donc, de supprimer l'allocation de logement social aux étudiants.

La construction de nouveaux logements

Le manque de logements, s'il ne touche bien sur pas que les jeunes, les touche aussi. C'est pour cela qu'un effort particulier doit être fait.

Pour les **étudiants**, il convient de rénover d'urgence les 80 000 chambres des **cités universitaires**, trop souvent en mauvais état.

Leur nombre étant insuffisant, il faudrait en construire 34 000 supplémentaires, pour que tous les boursiers de l'échelon le plus élevé puissent en bénéficier.

Il faudrait, par ailleurs, pour tous les jeunes, quel que soit leur statut, **construire des logements sociaux** et leur en réserver un certain nombre.

Par exemple, un quota de logements sociaux devrait être réservé aux jeunes en situation précaire (**accès aux HLM** facilité).

Le statut du locataire-jeune

Lorsque l'on veut louer un logement, les propriétaires exigent de nombreuses et coûteuses **cautions**. Seuls les jeunes les plus favorisés peuvent donc être locataires.

Pour lutter contre cette inégalité, il faudrait créer un **statut du locataire-jeune**, qui permette de louer un logement sans avoir à verser de cautions et à trouver de garants. Des mutuelles, des banques, des groupements municipaux ou des collectivités territoriales, par exemple, pourraient payer les cautions et se porter garantes pour ces jeunes locataires.

Le rapport définitif du Comité de la Consultation Nationale va dans ce sens. Il évoque la création de sociétés mutuelles municipales pour fournir les cautions des jeunes, ainsi que l'instauration d'associations, "*interfaces*" entre occupants et propriétaires, pour se porter garantes des jeunes locataires.

3. L'ACCES AUX TRANSPORTS

Les jeunes estiment que, d'une part, il devrait y avoir **plus de facilités** de transports en commun et que, d'autre part, leur **coût** devrait être **plus faible** ("**carte jeunes**" et "**carte de transport**" donnant droit à une réduction sur les transports urbains, intercommunaux, régionaux et nationaux pas inférieure à 50%, allant jusqu'à la gratuité pour les plus démunis).

Réduction des coûts des transports en commun

Les jeunes, qui sont des usagers importants, doivent pouvoir bénéficier d'un tarif particulier : **demi-tarif** sur tous les parcours, **forfait réduit, gratuité ?**

Des économies peuvent être notamment réalisées sur la fraude.

Les réductions proposées par certaines régies et certaines collectivités territoriales sont autant d'initiatives et d'étapes vers des réductions massives pour tous les jeunes.

Mais, dans certaines villes universitaires notamment, les étudiants et les jeunes globalement sont les seuls à ne bénéficier d'aucune réduction sur les transports, n'étant pris en charge ni par leur employeur, ni par la collectivité locale.

Meilleure desserte des lieux de vie des jeunes

Enfin, une réflexion doit être menée sur la desserte par les transports en commun des lieux de vie des jeunes (par exemple, le cas des campus universitaires excentrés).

Les liaisons par les transports en commun sont souvent irrégulières, voire inexistantes, le week-end.

4. L'ACCES A LA CULTURE (ETAU SPORT)

Il s'agit d'un thème mobilisateur fort, largement consensuel.

Les jeunes souhaitent la création de **plus de centres** de loisirs, de culture (ou sportifs), **avec des prix d'accès les plus bas possibles.**

En effet, d'une part, ils trouvent qu'il n'y a pas assez de centres - en particulier dans les campagnes, les villages et les banlieues - et, d'autre part, quand ils existent, ils les trouvent trop chers - réductions jeunes inexistantes ou pas assez importantes.

Les jeunes attendent donc, dans le domaine des loisirs, de la culture (et des sports), que soient développés des centres de proximité - ou accessibles par les moyens de transport - : Maisons pour les jeunes, locaux scolaires ouverts en dehors des heures de cours, salles de musique, cinémas, théâtres, (salles de sport)...

Et ce, avec une Carte Jeune ouvrant droit à des réductions significatives.

Le redéploiement de tels centres de proximité permettrait, notamment, aux jeunes des banlieues de ne pas se sentir les éternels exclus, parqués dans des ghettos.

Cet accès à la culture, aux loisirs (et au sport) est un **élément** important de la **politique de la ville** - ... et des villages -, qu'il faudrait redéployer.

5 - L'ACCES A LA SANTE

Les jeunes, comme tous les Français, souhaitent bénéficier d'une **bonne couverture sociale**.

En plus, ils attendent, compte tenu des transformations physiques et psychologiques à cette période de la vie, une **surveillance particulière**, dans le cadre de l'école ou de centres spécialisés.

Et en majorité, ils souhaitent que ces **centres spécialisés** soient **anonymes et gratuits**. Ils permettraient aux plus jeunes (les moins de 18 ans) et aux jeunes en difficulté d'y trouver, quelle que soit la nature de leur demande, un contact direct et à distance (téléphone).

Une vraie sécurité sociale pour les jeunes

Pour que le jeune soit véritablement indépendant et autonome matériellement, il doit bénéficier de sa propre sécurité sociale, indépendamment de ses parents.

La majorité sociale à 18 ans est donc une aspiration importante de la jeunesse. Elle figurait, notamment, dans les propositions du gouvernement, suite à la Consultation Nationale.

Trop de jeunes, souvent marginalisés, ne bénéficient pas de la sécurité sociale et sont souvent privés de l'accès à des soins médicaux. Tous les jeunes devraient donc pouvoir bénéficier de la sécurité sociale, quelle que soit leur condition sociale.

Les jeunes qui sortent du système scolaire et cherchent un emploi restent parfois sans couverture sociale, pendant une certaine période, .
Ils quittent le régime étudiant et ne bénéficient pas encore du régime salarié. Il faudrait combler ce vide, en permettant à tous les jeunes de bénéficier de la sécurité sociale étudiante jusqu'à l'obtention d'un premier emploi.

L'objectif est que tous les jeunes, quelle que soit leur situation, puissent bénéficier d'une couverture sociale et d'un même accès aux soins.

Cette mesure est d'ailleurs avancée par le Comité de la Consultation Nationale, dans son rapport définitif.

Pour que tous les jeunes aient un égal accès aux soins et à la santé, il faut que les taux de remboursement des soins soient suffisants, pour ne pas dissuader les plus pauvres de se soigner.

Certains soins doivent notamment être remboursés à 100%. C'est le cas, en particulier, des moyens de contraception et de l'avortement. L'accès à ces soins doit être libre et facilité.

Enfin, il conviendrait de mener une réflexion autour de la possibilité d'intégrer les années d'étude dans le calcul du **droit à la retraite**. Les étudiants qui suivent des études longues ne seraient pas pénalisés par une retraite repoussée au maximum de 65 ans.

Le SIDA

Comme l'ensemble de la population, mais avec encore plus d'acuité, car ils sont la génération Sida, ils sont très sensibilisés à ce problème.

Ils sont les plus touchés par la maladie.

On estime que, depuis l'apparition de la maladie, 27% des personnes ayant déclaré un SIDA, avaient entre 15 et 25 ans.

On estime également que 16% des contaminations ont lieu lors du premier rapport sexuel.

Les jeunes souhaitent :

- *plus de crédits pour la lutte contre le SIDA ;*
- *plus d'aide à la recherche pour un vaccin contre le SIDA ;*
- *la gratuité des préservatifs et des seringues ;*
- *la création de centres de dépistage anonymes et gratuits.*

Il faut traiter le SIDA comme un problème de santé publique et se donner les moyens de cette lutte.

L'Education Nationale, par exemple, **doit participer de façon plus active à la lutte contre le SIDA**, puisque les jeunes sont les plus touchés par la maladie. Donner aux jeunes les moyens de se protéger, mener des campagnes de prévention, doivent être des missions de l'école.

La médecine scolaire doit bénéficier de moyens supplémentaires.

Les établissements scolaires doivent organiser des campagnes de prévention systématiques et obligatoires. Ces dernières ne doivent pas être au bon vouloir des enseignants ; elles ne doivent pas concerner seulement certaines classes.

Des brochures ciblées (drogue, relations hétéro et homosexuelles, moyens de prévention et de contraception, le SIDA en banlieue....) pourraient être distribuées à cette occasion.

Des distributeurs de préservatifs devraient être installés dans tous les lycées, y compris dans les établissements privés sous contrat. Les administrations, comme le proviseur d'un lycée de Grasse, qui le refusent doivent être poursuivies. Les préservatifs de ces distributeurs doivent être vendus à un franc et le lieu de leur installation doit être défini par les lycéens.

La toxicomanie

Les jeunes jugent tous grave le problème de la **drogue et de la toxicomanie**.

S'ils souhaitent que la répression soit renforcée, ils souhaitent aussi que les drogues douces soient légalisées et que l'usage de stupéfiants soit dépénalisé.

La toxicomanie doit être traitée comme un problème de santé publique. Les consommateurs ne devraient plus être fichés et poursuivis.

Les procédés de substitution (méthadone, par exemple) doivent se multiplier.

Une réflexion doit être menée sur la **dépénalisation du cannabis**. Le Comité, dans son rapport définitif, propose la "*dépénalisation expérimentale de la consommation du cannabis*" pendant 18 mois, sauf pour les situations présentant un risque pour autrui (conduite, activité professionnelle).

Enfin, il est souhaitable que soit aussi revu le problème de **l'usage du tabac et de l'alcool**, autres formes licites de toxicomanie.

6 - TRANSFORMER LE SERVICE NATIONAL

Alors que les contraintes du jeune militaire appelé sont de plus en plus mal perçues par l'opinion, les **formes civiles du Service National** sont perçues comme valorisantes et facteurs d'insertion socio-professionnelle,

90% des réponses au questionnaire demandent que soient développées les formes civiles du Service : social et humanitaire.

Actuellement, quelque 25 000 jeunes, sur 228 000 incorporés - soit 11% de la tranche d'âge concernée - font un service civil.

Cette proportion pourrait rapidement augmenter, pour atteindre 50 000 avant la fin du siècle.

A ce sujet, la commission armées-jeunesse (elle regroupe les représentants de divers ministères ou administrations civiles, les responsables militaires et les dirigeants d'associations de jeunes, syndicats professionnels et mouvements étudiants) demande à l'Etat de combattre les inégalités et les disparités des situations et des statuts à l'intérieur des différentes modalités du service civil.

Réformer le service national

Le service militaire est souvent vécu comme une contrainte, empêchant souvent le bon déroulement des études.

Le libre choix entre un service militaire et un service civil devrait être proposé à tous les appelés.

La **durée** de toutes les formes de service, y compris de l'objection de conscience (actuellement de deux ans), devrait être la même. Nombreux sont les jeunes qui souhaiteraient voir sa durée **ramenée à 6 mois**. La durée actuelle est souvent pénalisante dans la poursuite d'études ou d'une formation. Pourquoi ne pas avoir la possibilité de faire son service en plusieurs fois, pendant les étés par exemple ?

La possibilité d'obtenir un **sursis** jusqu'à la fin des études poursuivies devriat être accordée à tous les étudiants, sur simple demande.

Le nouveau Service National, raccourci (6 mois ?), à option civile ou militaire, **devra être plus intégrateur et plus formateur**.

Il ne devra pas, par ailleurs, contrarier **tout éventuel accès au monde du travail** (emploi salarié, création d'entreprise...).

Les chefs d'entreprise, en particulier, en seront dispensés, à partir du premier salarié et dès la première année (ce point est recommandé dans le rapport définitif du Comité pour la Consultation Nationale).

Démocratiser le service national

Le statut de l'appelé du contingent n'est pas très démocratique. Les casernes sont souvent des zones de non-droit et les droits des appelés sont quasi inexistantes. Une réflexion pour démocratiser le fonctionnement du Service National est à mener.

L'appelé doit demeurer un citoyen, avec des droits. Le Service National, service rendu à la nation, devrait répondre aux règles démocratiques en vigueur dans le pays.

Les appelés devraient avoir la possibilité de rentrer chez eux le soir. Ils devraient avoir le droit de se syndiquer et de se réunir. Ils devraient pouvoir être jugés par un tribunal civil. Ils pourraient également bénéficier d'un salaire égal au SMIC, ou à son équivalent (s'ils sont nourris, logés et blanchis).

7. UNE GENERATION SOCIALE

7.1. UNE GENERATION PRETE A S'ENGAGER

Les jeunes sont très attachés au principe de **solidarité** et à l'importance du **tissu social**.

Ils souhaitent une société française plus solidaire et plus humaine. Ils revendiquent le droit à la dignité pour tous.

Les jeunes pensent que les **associations** sont un bon moyen pour agir et ils sont prêts, pour ce qui les concerne, à participer, en s'impliquant et en se mobilisant largement.

A la question "*Etes-vous prêt(e) à vous engager personnellement pour...*", les thèmes mobilisateurs, par ordre de priorité décroissante, sont les suivants :

- *lutte contre le SIDA,*
- *lutte contre la pauvreté en France,*
- *protection de l'environnement,*
- *lutte contre la toxicomanie,*
- *lutte contre le racisme,*
- *lutte contre l'exclusion,*
- *action humanitaire à l'étranger,*
- *construction de l'Europe,*
- *action politique,*
- *action syndicale.*

La lutte contre la pauvreté

La misère, et l'exclusion qui en découle, préoccupe les jeunes. La lutte contre la pauvreté constitue également un thème d'engagement.

Ils souhaitent que l'on commence par **aider les pauvres de France** :

- plus de logements sociaux ;
- maisons d'accueil pour les SDF.
- pas d'exclusion du système de santé et de soins.

Il y a aujourd'hui quelque 500 000 **SDF** !

Dont une bonne partie de jeunes. Ce sont, pour la plupart, des jeunes provinciaux, avec ou sans qualification, au chômage, qui "*montent à Paris*" chercher un emploi et qui sont entraînés dans la spirale de la marginalisation et de l'exclusion.

La protection de l'environnement

D'une manière générale, les jeunes sont sensibilisés aux thèmes de **l'écologie** et de la pollution.

Ils souhaitent que l'on s'occupe davantage d'environnement.

Ils pensent, par exemple, que les jeunes pendant leur Service National civil et les chômeurs (jeunes et moins jeunes) pourraient être utilisés à des **travaux de protection et de sauvegarde de la nature** (nettoyage des rivières et des plages, défense de la pollution...).

Ils pensent même que cela pourrait créer une activité et des emplois, avec des entreprises dédiées à la lutte contre la pollution, à la création d'espaces verts dans les villes, au recyclage (bouteilles plastiques, boîtes alu)... Avec également plus d'emplois indirects, en favorisant et multipliant les transports en commun, par exemple...

7.2. UNE GENERATION PRETE A S'INVESTIR DANS LA VIE DE LA COLLECTIVITE

Les jeunes ont un **regard sévère sur le monde politique**, jugé "*trop vieux*", trop éloigné de leurs préoccupations.

Ils estiment que les hommes politiques n'ont pas assez le souci de l'intérêt général. Ils dénoncent l'absence de limite d'âge pour la "*retraite*" des responsables politiques, le niveau trop élevé de leur rémunération, le cumul des mandats et des revenus, le fonctionnement de la Justice ...

Le désintérêt des jeunes pour la vie politique est donc lié au sentiment d'une coupure entre leurs préoccupations et celles des acteurs de la représentation.

Pour pallier à cette coupure, les jeunes souhaitent :

- des **cours de politique** dans les écoles (pour s'initier à ce qu'ils ne peuvent comprendre sans explications) ;
- des **débats** entre les responsables politiques et les jeunes ;
- des **réunions** entre les membres du Gouvernement et les jeunes ;
- bref, que l'on demande plus souvent **l'avis des jeunes**.

Ainsi, ils sont intéressés par une **réelle participation à la vie de la collectivité**, notamment en s'engageant à **l'échelon local**, qui leur paraît plus proche. Parmi ceux qui ont répondu au questionnaire, **69%** se disent prêts à prendre des responsabilités dans la vie de leur commune. Ce qui leur permettrait d'intervenir directement dans la gestion des problèmes les concernant et d'avoir une place réelle dans la gestion des affaires communes.

Les jeunes attendent des propositions concrètes à ce sujet, leur donnant les moyens de s'engager, avec l'obligation de les consulter, le pouvoir de proposer et la possibilité de mettre en oeuvre une action efficace.

Les sujets en jeu concernent les structures déjà existantes dans le domaine de la jeunesse (les actuelles MJC, les foyers ruraux ou les centres socioculturels...), ainsi que tout ce qui touche à la politique de la jeunesse en général (dessin futur de la cité, organisation des transports, construction d'équipements sportifs et culturels, création de lieux de rencontre et de dialogue au service des jeunes...).

Ces thèmes sont urgents dans les quartiers en difficulté, où ils nécessitent un traitement particulier.

Les structures mises en place au plan communal devront avoir un équivalent au plan régional et national.

Enfin, une **amélioration de certaines institutions** est souhaitée. Cela concerne, essentiellement, l'institution policière et l'institution judiciaire.

Pour ce qui est de la **police**, le dialogue doit être renoué, afin de prévenir les conflits et d'avoir un rôle d'apaisement en cas de tension : usage du vouvoiement, "*monsieur jeunes*" dans les quartiers difficiles, ouverture plus large et valorisation de la profession de policier...

Car, comme la majorité des Français, les jeunes souhaitent une amélioration de la sécurité au plan national.

Ils souhaitent que soient amplifiées la **lutte contre la délinquance et la violence dans les banlieues**, ainsi que la **lutte contre la violence dans les lycées et collèges et à leurs abords**.

Ils souhaitent plus de policiers pour assurer la sécurité, surtout dans les quartiers à risques.

Il faut, en particulier, développer la **police de proximité**, pour lutter contre l'insécurité. Cela constituerait une réponse plus adaptée à la réalité, si l'on ne veut pas que certains quartiers voient éclore des milices armées.

Et en parallèle, ils pensent que cette sécurité pourrait être encore renforcée, en faisant preuve d'innovation, en mettant l'accent sur l'aspect **dialogue et soutien**, par le biais de médiateurs, "*messieursjeunes*", système des "*grands-frères*"...

En ce qui concerne **l'institution judiciaire**, il s'agit surtout, au plan pénal, d'améliorer les conditions de détention des jeunes, d'augmenter les foyers d'accueil (comme alternative ou après une incarcération), de favoriser une insertion en prévenant toute récidive (suivi éducatif et de soutien accompagnant la peine).

CONCLUSION

CONCLUSION

Les données démographiques nous indiquent que l'échelle des durées, au cours de la vie, se modifie : cohabitation prolongée des jeunes avec leur famille, pour des raisons économiques ; vieillesse précoce pour ceux qui sont évincés brutalement de la vie active, mais dont la durée de vie s'allonge... L'âge adulte, de ce fait, diminue.

Or, dans la définition de la "**jeunesse**", qui reste flottante, il y a des traits de l'adolescence et des traits de l'âge adulte.

Depuis les années cinquante, dans les sociétés industrielles, la jeunesse s'impose comme un âge de la vie où l'on souhaite de plus en plus être **responsable et autonome**.

Or, dans la France actuelle, par exemple, le nombre de personnes de 20-30 ans, qui sont encore dépendants, a plutôt tendance à s'accroître.

Les jeunes ont l'obligation de se projeter dans l'avenir, sans vraiment savoir de quoi demain sera fait.

Et ce demain les angoisse.

A **72%**, ils ont répondu à la consultation nationale qu'ils **n'ont pas confiance en l'avenir**.

Les jeunes ont, en effet, le sentiment de se heurter à des portes fermées et ils ressentent fortement la **difficulté de s'insérer dans la société d'aujourd'hui**.

Car, le **système éducatif** de masse, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, reproduit encore les inégalités plus qu'il ne corrige ou ne favorise la mobilité sociale.

Et le **chômage**, principale machine inégalitaire, est également une source d'inégalité entre les générations et les classes d'âge, puisque dans l'ensemble la situation des jeunes s'est dégradée.

La jeune génération connaît, ainsi, des conditions d'insertion plus difficiles que la précédente en termes d'emplois et de salaires.

Par ailleurs, les jeunes ont un regard sévère sur de nombreux thèmes, qu'ils dénoncent (l'école, le monde politique, le système de formation, le monde de l'entreprise, les inégalités, l'injustice, l'absence de solidarité...).

Et surtout, ils ont de très **nombreux souhaits et demandes**.

En priorité, le problème de **l'accès à l'emploi**, préoccupation cruciale au coeur de tout.

Cela est dû à l'importance de **l'insertion professionnelle**, devenue la source principale du statut social ; elle est telle qu'il est difficile pour un jeune de se sentir complètement adulte tant que cette insertion n'a pas reçu un début de réalisation.

La vision des jeunes, face à un monde du travail peu disposé à les accueillir, est à la fois critique et inquiète.

En effet, le chômage touche un jeune sur dix en France (ce sont les premiers touchés). C'est un problème grave et il est nécessaire de trouver des solutions urgentes au chômage des jeunes. La lutte contre le chômage des jeunes est identifiée comme une priorité essentielle.

Les jeunes n'en sont pas moins **prêts à agir**.

Car ce qu'ils veulent par-dessus tout, c'est réussir leur passage à la vie adulte, accéder à l'autonomie et à l'épanouissement personnel, à travers un véritable **statut social**.

Pour y parvenir, ils pensent qu'une consultation régulière sur les questions qui les concernent, des commissions de jeunes dans les communes, des débats entre jeunes et adultes et, surtout, **l'écoute de leurs revendications**, telles qu'elles sont **exprimées par leurs organisations les plus représentatives** sont nécessaires pour mieux prendre en compte leurs aspirations.

Il faut **faire confiance aux jeunes**. Car, tout montre que, quand on les laisse s'exprimer, ils font preuve d'une grande capacité à faire des propositions, ainsi que d'un grand potentiel d'implication, de mobilisation et de réalisme (ce ne sont pas des adeptes du "ya qu'à - faudrait").

Les jeunes sont la France de demain. Et c'est bien aux adultes d'aujourd'hui, surtout les décideurs (parlementaires, chefs d'entreprise, maires..), qui ont voulu et accepté les responsabilités qui leur ont été confiées, d'être à l'écoute des jeunes, de les entendre et de trouver les solutions acceptables, permettant leur insertion optimale.

A quand le changement, avec la mise en place d'une nouvelle politique de la jeunesse, pour que les jeunes se sentent enfin bien et que leurs conditions de vie, dans la France de 1995, soient meilleures et plus justes ?

ANNEXE

LES 29 PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DES JEUNES

(présentées le 15 Novembre 1994)

1- Abaisser à 18 ans l'âge de l'éligibilité aux élections régionales et cantonales et l'âge de l'éligibilité comme maire.

2- Rendre obligatoire, par un projet de loi, l'institution auprès du conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un conseil communal de la jeunesse obligatoirement consulté sur les affaires de la commune concernant la jeunesse.

3- Mise en oeuvre d'une campagne d'information pour les inscriptions sur les listes électorales tout au long de l'année civile.

4- création d'une instance de médiation composée de personnels éducatifs et d'élèves, dans chaque collège, chaque lycée.

5- Mise en place d'un numéro d'appel pour mieux informer les jeunes sur le service national.

6- D'ici quatre ans, le nombre de jeunes effectuant leur service national sous une forme civile sera porté à 45 000

7- Désignation d'un interlocuteur privilégié des jeunes dans tous les commissariats centraux de la police nationale.

8- Les maires pourront, si nécessaire, désigner pour une durée déterminée un ou plusieurs médiateurs chargés des problèmes de la jeunesse, en particulier dans les quartiers en difficulté.

9- Les communes seront encouragées à prolonger la consultation nationale des jeunes par l'organisation régulière de consultations en liaison avec les commissions communales des jeunes.

10- La préparation à l'insertion professionnelle deviendra une mission à part entière de l'école.

11- A l'entrée en sixième, les élèves pourront bénéficier d'une remise à niveau individualisée de leurs connaissances et, le cas échéant, d'une aide complémentaire.

12- Les mesures relatives au soutien aux élèves en difficulté, à l'orientation professionnelle et à la valorisation des filières technologiques professionnelles, comprises dans le nouveau contrat pour l'école, seront mises en oeuvre en priorités.

13- Report d'incorporation jusqu'à 24 ans pour les jeunes en contrat d'apprentissage, d'orientation et de qualification.

14- Pendant le service national, 30 000 jeunes pourront, d'ici cinq ans, bénéficier d'une formation sanctionnée par un titre professionnel reconnu, dans le cadre d'un contrat de volontariat service long "spécialiste" ; 20 000 autres, en plus grande difficulté, pourront prolonger de quatre à six mois leur service militaire pour suivre des formations préqualifiantes.

15- Année deuxième chance ou joker : maintien de sa bourse à un étudiant boursier devant redoubler une année d'études, sous conditions d'assiduité et de notes minimales.

16- Tout jeune de 16 à 25 ans, demandeur d'emploi, n'ayant pas bénéficié durant sa formation d'une possibilité de stage, pourra demander, dans l'année qui suit sa sortie du système éducatif, à effectuer un stage rémunéré en entreprise.

17- L'Etat apportera une aide à l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ).

18- Extension des bourses défi-jeunes pour les 18-25 ans et création de bourses défi-juniors pour les 15-18 ans.

19- Doublement en deux ans (110 millions de francs au budget 1995 ; 220 millions de francs au budget 1996) des moyens des fonds départementaux d'aide aux jeunes engagés dans un parcours de qualification ou d'insertion professionnelle.

20- Création de points locaux d'information jeunesse et d'antennes mobiles d'information - "bus info-jeunes"- dans les quartiers difficiles, et d'un service téléphonique national d'information- "Fil info-jeunes".

21- Lancement, dès le mois de Janvier, d'une nouvelle "carte jeune", utilisable dans vingt-quatre pays européens.

22- Les communes seront incitées à signer un " contrat local d'animation" pour les jeunes. L'Etat attribuera un emploi d'animateur aux 1 000 premiers contrats locaux mis à la disposition des jeunes par les communes.

23- Etude des moyens d'aider les jeunes en difficulté par le biais des comités pour le logement autonome des jeunes, avec le soutien des fonds d'aide aux jeunes.

24- Création d'un numéro vert national pour l'écoute individualisée des jeunes dans le domaine de la santé.

25- Affectation d'une infirmière dans chaque établissement scolaire de plus de 500 élèves.

26- Accès autonome à l'assurance maladie des jeunes de 18-20 ans sans activité professionnelle qui sont des ayants droit de leurs parents.

27- Relance et extension des structures de conseil en matière familiale et conjugale.

28- Création de maisons des jeunes et de la santé.

29- Création d' un centre national des projets de jeunes et d'un centre de la création artistique des jeunes, avec l'aide de l'Etat.